

République Tunisienne  
Ministère de L'Industrie



Agence de Promotion  
de l'Industrie  
et de l'Innovation

# GUIDE DE L'INNOVATION



Nous vous accompagnons pour réussir



# CENTRE D'INNOVATION ET DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

## VISION

Une structure d'appui de référence dédiée à l'innovation et aux performances durables des entreprises.

## NOTRE MISSION

Accompagner les entreprises dans leurs démarches d'innovation et d'amélioration des performances, grâce à des conseils pertinents et des prestations de haute valeur.

## NOS ATOUTS

### 1) CAPITAL HUMAIN

- ▶ Des cadres de haut niveau
- ▶ Des relais régionaux
- ▶ Une équipe task-force Innovation dynamique regroupant des consultants dans les différents secteurs d'activité.

### 2) STRUCTURES ET ORGANISATION

- ▶ Système d'information et de communication fiable
- ▶ Veille et intelligence économique
- ▶ Mobilisation des cadres : le porte à porte

## NOS SPÉCIFICITÉS

- ▶ Une connaissance pointue des entreprises tunisiennes
- ▶ Une équipe d'ingénieurs formés en management de l'innovation
- ▶ Une offre d'accompagnement personnalisée
- ▶ Une présence dans les 24 régions avec un service de proximité
- ▶ Une connaissance des acteurs de la recherche tunisiens
- ▶ Un réseau de partenaires nationaux et internationaux

## SERVICES FOURNIS

Les services fournis aux des entreprises industrielles et des sociétés de services sont :

1. Promotion et diffusion de la culture d'innovation
2. Partenariat et coopération
3. Encadrement, assistance et accompagnement des PME en matière d'innovation.
4. Transfert technologique

## PROMOTION ET DIFFUSION DE L'INNOVATION

Des visites d'entreprises effectuées par les cadres de la Task-Force pour une vulgarisation des informations relatives à l'innovation dont les programmes d'appui et les mécanismes de financement de l'innovation, ainsi que l'identification des demandes et des offres des entreprises en matière d'innovation et de transfert technologique.

Dans le cadre de ses activités et en vue de mieux servir l'entreprise innovante et/ou potentiellement innovante, l'API a procédé à la mise en place d'un réseau de représentants régionaux du Centre d'Innovation et de Développement Technologique « CIDT » à travers le pays. Ces représentants sont répartis en fonction d'une segmentation régionale du pays.

- ▶ Nord Ouest (D. R. du Kef, Béja, Jendouba et Siliana) ;
- ▶ Centre (D. R. de Sousse, Kairouan, Mahdia et Monastir) ;
- ▶ Sud Est (D. R. de Sfax, Gafsa, Kasserine et Sidi Bouzid) ;
- ▶ Sud (D. R. de Gabès, Kébili, Medenine, Tataouine et Tozeur) ;
- ▶ Le Grand Tunis (Ariana, Ben Arous, Bizerte, Manouba, Nabeul et Zaghouan), sont servis par les cadres du CIDT au siège de l'API.

## PARTENARIAT ET COOPÉRATION

Vous êtes à la recherche :

- ▶ d'un partenaire ou d'un donneur d'ordres ;
- ▶ d'un financement pour votre projet ;
- ▶ d'un représentant de votre entreprise ou d'un distributeur de vos produits ;
- ▶ d'informations juridiques et/ou réglementaires

Nous répondons à votre attente à travers :

## LA BOURSE DE SOUS-TRAITANCE ET DE PARTENARIAT « BSTP »

1. Collecte d'informations relative au potentiel des entreprises tunisiennes (produits, services, capacités technique et d'innovation,..)
2. Publication sur le site web de l'API et diffusion auprès des entreprises des offres et demandes de coopération et des opportunités d'affaires identifiées par ses services.
3. Information relative aux manifestations économiques et technologiques nationales et internationales.

### OBJECTIF

L'objectif des services fournis par la BSTP est de promouvoir l'entreprise tunisienne notamment à l'international à travers la diffusion des informations relatives à son potentiel productif et de savoir faire et ses atouts.

L'adhésion à la Bourse de Sous-traitance et de partenariat de l'API permet à l'entreprise :

- ▶ une promotion optimisée à travers le site web de l'API et son réseau de partenaires nationaux et internationaux ;
- ▶ une multiplication de ses contacts commerciaux ;
- ▶ une mise en valeur de son savoir faire, de ses capacités et de son expérience.
- ▶ une communication sur son potentiel technologique et d'innovation pour se distinguer et bien se positionner par rapport à la concurrence.



## LE RAPPROCHEMENT D'ENTREPRISES VIA LE RÉSEAU EEN (ENTREPRISE EUROPE NETWORK)

Dans le cadre du programme cadre pour l'innovation et la compétitivité «PIC» de la Commission européenne visant à proposer aux PME des services intégrés d'appui en faveur des entreprises et de l'innovation, la Tunisie a joint le réseau Europe Enterprise Network «EEN » à travers la création d'un consortium tunisien «EEN Tunisie» composé de neuf institutions (API , 05 centres techniques, 02 technopôles et l'ANPR ).

Cette association de compétences nationales a pour objectif principal de proposer des services d'appui et de soutien en faveur des entreprises et de l'innovation portant sur les 03 axes suivants :

- ▶ des services d'assistance/conseils, de retour d'information, de coopération entre entreprises et d'internationalisation,
- ▶ des services en faveur de l'innovation et du transfert de technologie et de connaissances,
- ▶ des services encourageant la participation des PME au programme cadre de recherche et développement (7<sup>ème</sup> PCRD)

Les objectifs spécifiques de ce réseau européen sont les suivants:

- ▶ renforcer les synergies entre partenaires dans le réseau par la fourniture de services intégrés;
- ▶ garantir et améliorer en continu l'accès, la proximité, la qualité et le professionnalisme des services intégrés proposés par le réseau;
- ▶ faire mieux connaître, plus particulièrement aux PME , les politiques communautaires et les services proposés par le réseau, et notamment améliorer la sensibilisation à la protection de

l'environnement et l'éco-efficacité des PME et informer sur la politique de cohésion et les Fonds structurels;

- ▶ consulter les entreprises et connaître leur avis sur certaines orientations de la politique communautaire;
- ▶ veiller à la complémentarité entre le réseau et d'autres prestataires de services connexes;
- ▶ alléger la charge administrative pour tous les intervenants.

## L'ORGANISATION DES RENCONTRES SECTORIELLES EN TUNISIE ET À L'ÉTRANGER.

Dans le cadre de ses activités en matière d'information et de diffusion de la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat innovant, l'API organise des rencontres entre des entreprises industrielles et de services liés à l'industrie et les institutions de la R&D et de l'innovation.

Ces rencontres représentent une occasion pour l'initiation et l'animation de réseaux d'innovation sectoriels entre industriels et chercheurs en vue d'une coopération permettant de rapprocher et renforcer le dialogue d'échange et le développement de projets collaboratifs entre les opérateurs de la R&D et l'Innovation et les opérateurs économiques.

À travers le CIDT, l'API organise des missions d'affaires tunisiens à l'occasion des manifestations et salons internationaux qui représentent une opportunité aux hommes d'affaires et promoteurs tunisiens pour rencontrer leurs homologues internationaux, notamment dans le cadre de rencontres bilatérales (B2B)

## ENCADREMENT, ASSISTANCE ET ACCOMPAGNEMENT DES PME EN MATIÈRE D'INNOVATION

### UNE ÉQUIPE TASK-FORCE D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES D'APPUI À L'INNOVATION

L'API collabore avec ses partenaires parmi les organismes d'appui nationaux (Agence Nationale de Promotion de la Recherche Scientifique « ANPR », Unité d'Appui au Programme PCAM - UAPCMA, INNORPI,..) dans le cadre de réalisation de projets et programmes nationaux tel que le Projet d'Appui au Système de Recherche et de l'Innovation « PASRI », le Programme d'appui à la Compétitivité des entreprises et à l'Amélioration de l'accès aux Marchés « PCAM ». Cette collaboration se traduit par l'identification, la sensibilisation des entreprises à intégrer ces programmes qui représentent des outils de renforcement de leurs capacités en matière d'innovation, de R&D et de savoir faire technologique ainsi que le volet marketing et de développement de leurs marchés à l'export.

#### OBJECTIF

Transfert de compétences et appropriation par l'entreprise des méthodes et techniques visant à augmenter la performance de la fonction concernée.

#### MISSION

- ▶ Promotion auprès des entreprises ayant des potentiels d'amélioration
- ▶ Diagnostic en vue d'identifier les besoins de l'entreprise :
  - ◆ Dégager les points forts et points faibles
  - ◆ Identifier les gisements de productivité,
  - ◆ Définir les indicateurs de compétitivité pertinents,

- ▶ Etablissement d'un plan d'action en définissant les actions à suivre ainsi que leur priorité pour l'entreprise.
- ▶ Préparation d'un support de définition d'action en forme des termes de références (TDR)
- ▶ Mobilisation d'un expert international et lancement de l'action
- ▶ Suivi, Coordination et Accompagnement des entreprises dans la mise en place de ce plan d'action.

### ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES EN MATIÈRE D'INNOVATION

L'API à travers son CIDT accompagne les projets portés par des entreprises, dans leurs démarches de développement, d'innovation technologique ou non technologique et de développement à l'international.

#### OBJECTIF

- ▶ Promouvoir l'innovation au sein des entreprises tunisiennes
- ▶ Guider les entreprises vers l'amélioration de leurs performances

#### MISSIONS

- ▶ Visiter l'entreprise et relever ses capacités et/ou son potentiel d'innovation.
- ▶ Positionner l'entreprise au niveau Innovation selon un référentiel d'innovation
- ▶ Établir un rapport de pré-diagnostic d'innovation à l'intention du chef d'entreprise
- ▶ Elaborer un plan d'action d'amélioration des performances de l'entreprise selon ses priorités
- ▶ Conseil aux entreprises pour déterminer les fonds et les mécanismes de financement appropriés pour la réalisation de ces actions.



## TRANSFERT TECHNOLOGIQUE

L'API dispose à travers son Centre d'Innovation et de Développement Technologique « CIDT » ainsi que ses relais régionaux, d'une structure d'interfaçage entre le monde socio économique et celui de la recherche, dans le but d'identifier et concilier l'offre et la demande émanant de l'université et de l'entreprise à travers :

- ▶ La sensibilisation et l'incitation des industriels, et en général les acteurs de production à identifier et transmettre leurs besoins technologiques,
- ▶ La sensibilisation et l'incitation des chercheurs à orienter leurs recherches vers les besoins de l'industrie,
- ▶ L'initiation de projet de coopération et de partenariat et de réseaux d'innovation sectoriels entre chercheurs et industriels et acteurs dans le domaine des services.

## OBJECTIFS

Renforcer le dialogue et les échanges et encourager la recherche collaborative ;

- ▶ Identifier les besoins des entreprises en recherches scientifique et technique et faire la liaison avec les centres et les laboratoires de recherche.
- ▶ Orienter les résultats des recherches technologiques et scientifiques vers les secteurs économiques.
- ▶ Promouvoir les résultats issus des recherches scientifiques et techniques.
- ▶ Établir un partenariat structuré et durable entre le laboratoire et l'entreprise.

1

Enquête Innovation

2

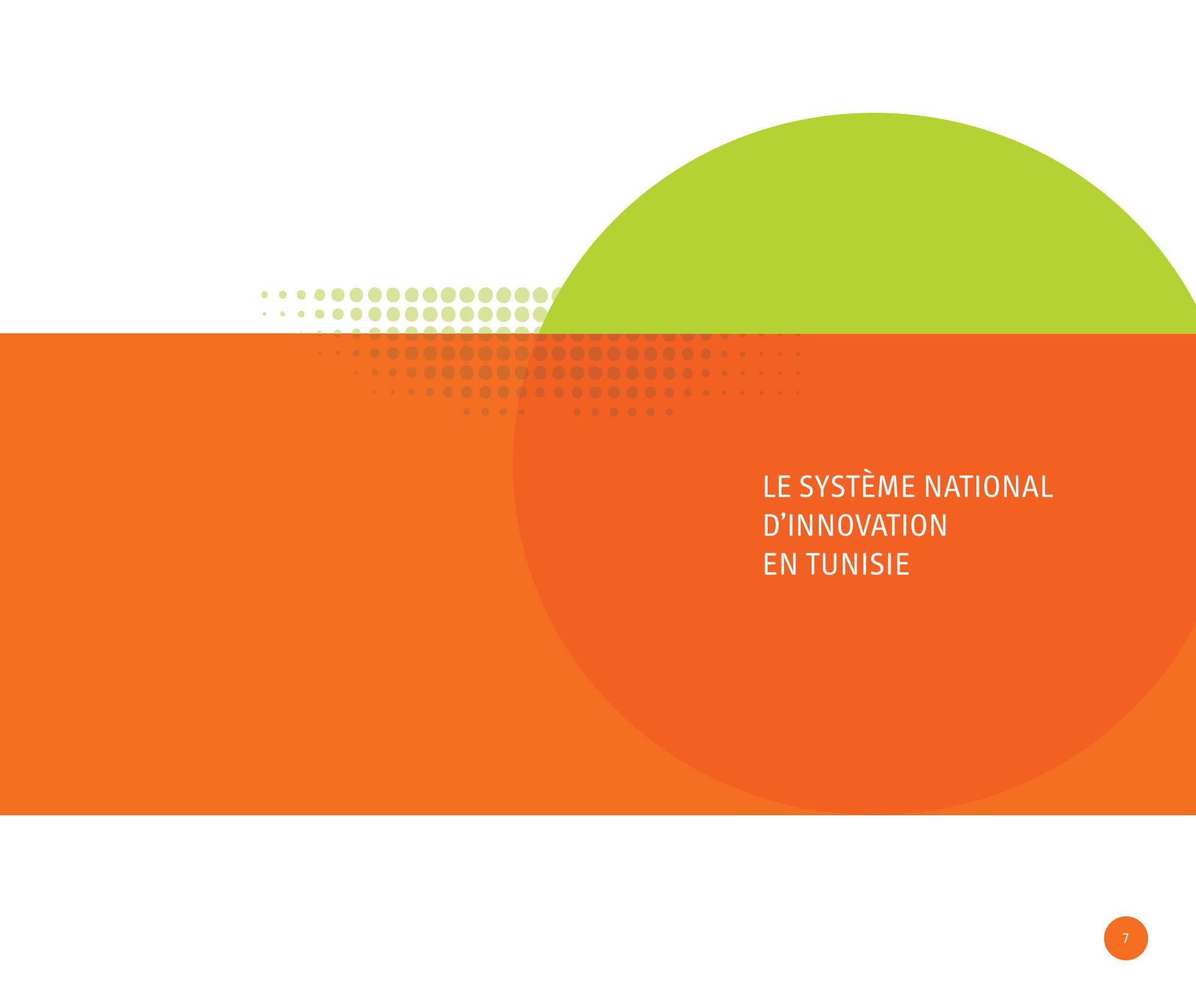
Positionnement  
Innovation

3

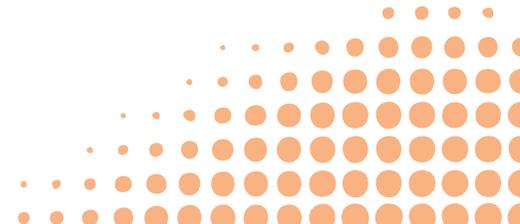
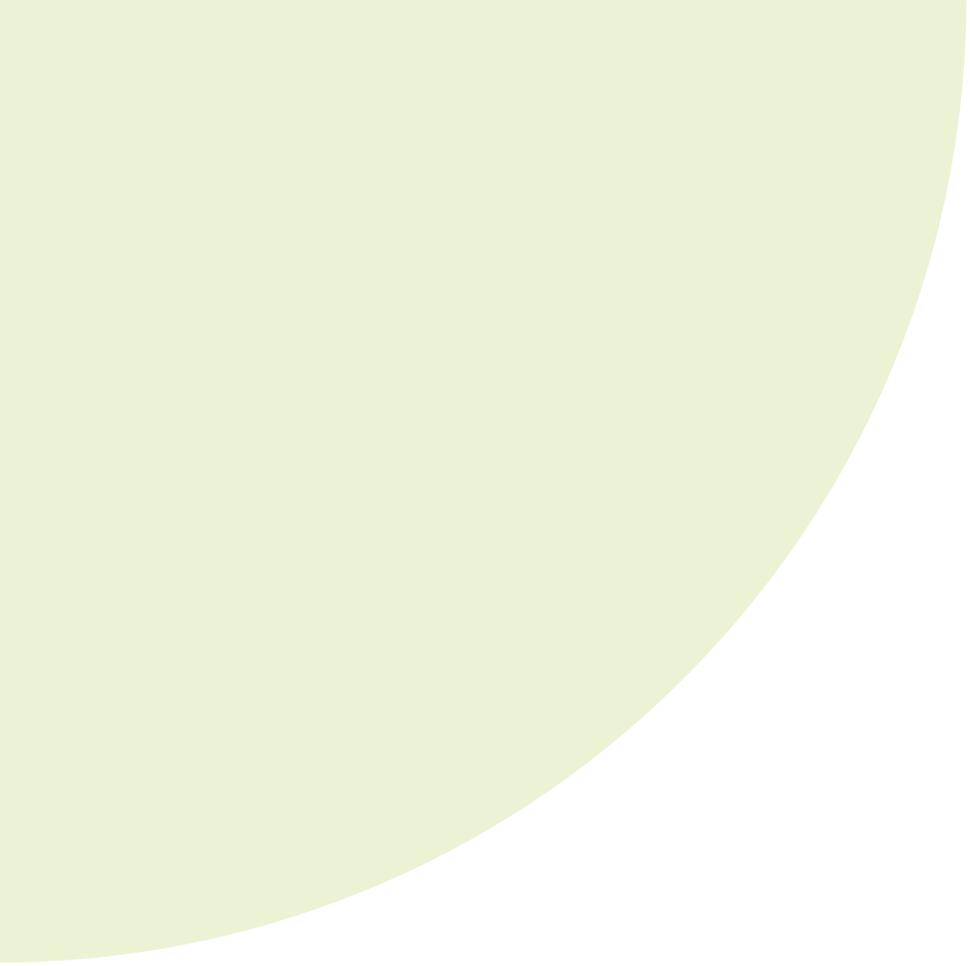
Plan d'action  
Innovation

4

Assistance &  
Accompagnement



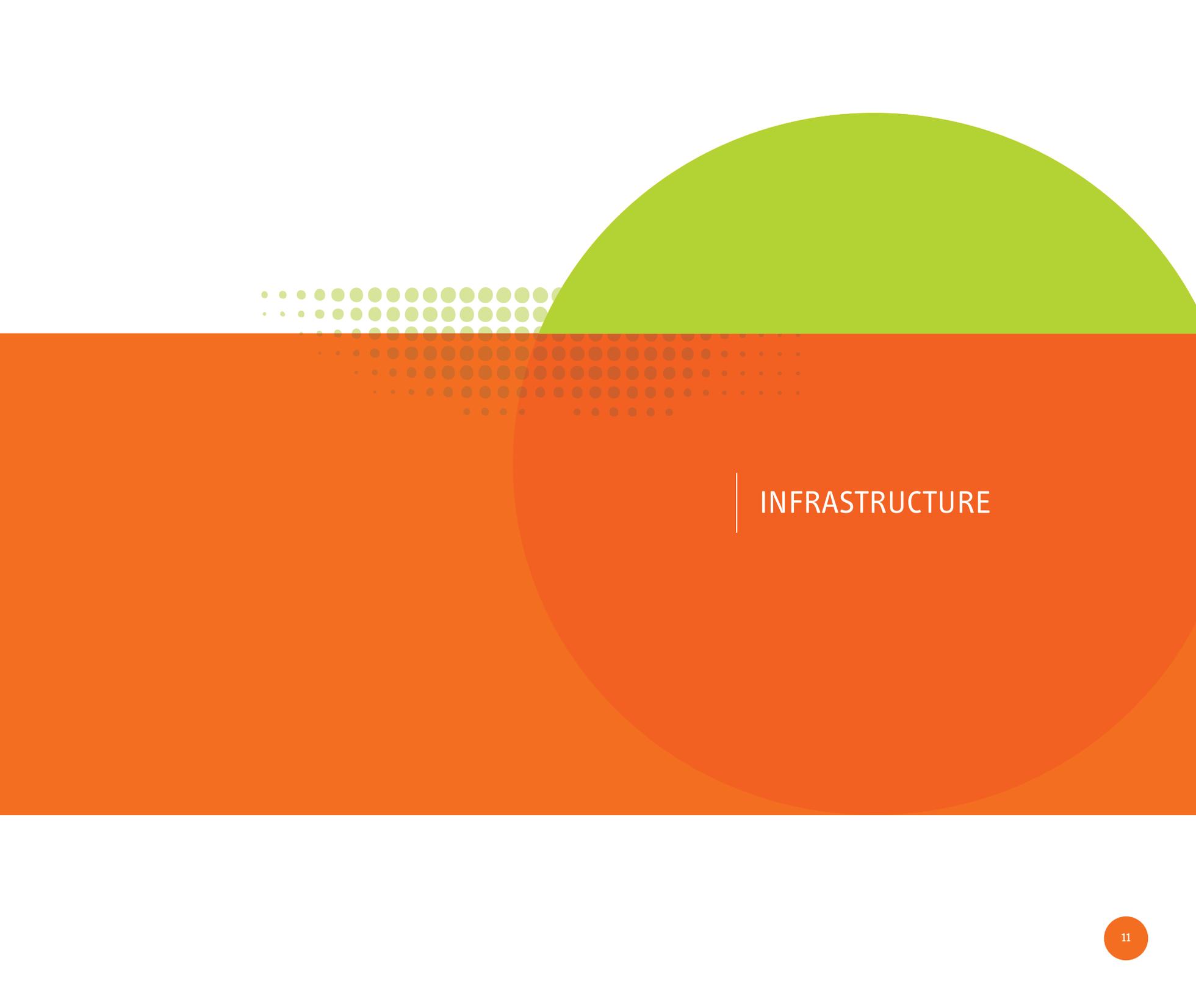
LE SYSTÈME NATIONAL  
D'INNOVATION  
EN TUNISIE



# SOMMAIRE

- I. INFRASTRUCTURE
  - A. LES STRUCTURES DE RECHERCHE
    - I. L'Université
    - II. Les établissements publics de recherche
    - III. Les associations scientifiques
  - B. LES TECHNOPOLES
  - C. LES PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES
- II. STRUCTURES DE SOUTIEN À L'INNOVATION
  - A. L'AGENCE DE PROMOTION DE L'INDUSTRIE ET DE L'INNOVATION
  - B. LES CENTRES TECHNIQUES
  - C. LES CENTRES D'AFFAIRES
  - D. L'AGENCE NATIONALE DE LA PROMOTION DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
  - E. L'INSTITUT NATIONAL DE LA NORMALISATION ET DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
- III. INCITATIONS À L'INNOVATION
  - A. INCITATIONS ET FINANCEMENT DE L'INNOVATION
    - I. Incitations à la recherche
      1. Les programmes de recherche fédérés - PRF
      2. Les programmes d'encouragement des jeunes chercheurs
  - II. Incitations à la coopération entre entreprises et structures de recherche
    1. Le programme national de recherche / innovation - PNRI
    2. Le fond de valorisation des résultats de recherche - VRP
  - III. Incitations à la création d'entreprises innovantes
    1. Le fond commun de placement à risque - IN'TECH
    2. Le fond de promotion de la décentralisation industrielle - FOPRODI
    3. Le régime d'incitation à la créativité et à l'innovation dans le domaine des technologies de l'information et de la communication - RIICTIC
    4. Le fond d'amorçage
- B. INCITATIONS AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS D'INNOVATION DANS LES ENTREPRISES
  - I. Le programme de mise à niveau
  - II. La prime d'investissement en recherche et développement - PIRD
  - III. Les investissements technologiques prioritaires - ITP
  - IV. Le programme d'appui à la compétitivité des entreprises et à la facilitation de l'accès au marché - PCAM
  - V. Le projet d'appui au système de recherche et d'innovation - PASRI

Etant l'un des principaux moyens pour acquérir un avantage compétitif, l'innovation est devenue une condition sine qua non pour une économie réussie. Lorsqu'une économie est novatrice elle est plus ouverte aux nouvelles idées et à la nouvelle technologie, ce qui nécessite tout un système bien défini. Ceci étant, dans les dernières années, la Tunisie, consciente du contexte géoéconomique exceptionnel, qui voit le pays de plus en plus confronté à la concurrence avec des pays asiatiques et autres, a multiplié les efforts pour l'amélioration du système national de recherche et d'innovation, aussi bien du point de vue de l'attribution de responsabilités, que de la mise en œuvre de mécanismes et d'instruments pour son développement et sa promotion. Le système national tunisien est un système encore jeune, mais avec des potentialités intéressantes.



INFRASTRUCTURE

## A. LES STRUCTURES DE RECHERCHE

La première loi relative à la recherche scientifique et au développement technologique de la Tunisie moderne a été promulguée en janvier 1996. Cette loi a tracé des orientations, fixé des objectifs et défini des lignes d'action. Dans ce cadre, les orientations concernaient :

- ▶ le renforcement de la coordination entre les acteurs du système national de recherche ;
- ▶ la structuration du système national de recherche à travers l'organisation des établissements publics de recherche et la création de laboratoires et unités de recherche ;
- ▶ la promotion de l'innovation technologique ;
- ▶ le suivi et l'évaluation des activités et des organismes de recherche à travers un système national d'évaluation en trois étapes (annuelle, à mi-parcours et finale) impliquant l'ensemble des acteurs ;
- ▶ le renforcement des ressources humaines ;
- ▶ l'accroissement progressif des ressources budgétaires allouées au secteur de la recherche visant à porter la part du PIB réservée à la recherche développement. Parallèlement, une diversification des sources de financement sera recherchée (en direction des entreprises et de la coopération internationale) ;
- ▶ la promotion de l'information scientifique et technique ;
- ▶ le développement de la coopération internationale au niveau bilatéral et multilatéral.

Le système national de recherche en Tunisie est très riche. Les composantes essentielles de ce système sont l'Université (laboratoires et unités de recherche) et les établissements publics de recherche (centres de recherche et centres de ressources technologiques), ainsi que les établissements publics de santé, les centres techniques et les Technopôles et pôles de compétitivité.

Par ailleurs, l'Etat encourage les établissements et entreprises publics et privés ainsi que les associations à caractère scientifique et les particuliers à participer à la recherche scientifique et au développement technologique.

## I. L'UNIVERSITÉ

Au-delà de l'enseignement qui est la transmission du savoir, l'Université a une autre mission essentielle : la recherche scientifique, qui est la création de connaissances. Le système universitaire est un élément clé du dispositif de la recherche au plan national, qu'il s'agisse de la recherche fondamentale ou de la recherche appliquée. La pluridisciplinarité de ces structures de recherche offre aux enseignants chercheurs et chercheurs la possibilité de développer une coopération scientifique dans le cadre de divers projets.

### UNITÉS DE RECHERCHE

L'unité de recherche est une structure constituée par un groupe de chercheurs collaborant à la conduite de travaux de recherche sur une thématique particulière. Une unité de recherche doit comprendre au minimum 6 personnes, dont deux enseignants chercheurs ou chercheurs statutaires, incluant un professeur de niveau A et un maître-assistant habilité. Parmi les autres personnes il doit y avoir au minimum 4 doctorants.

### LABORATOIRES DE RECHERCHE

Le laboratoire de recherche est la structure de base pour conduire et réaliser des activités de recherche scientifique et de développement technologique dans tous les domaines de la connaissance et ce, dans le cadre des orientations générales définies par le Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique et de la Technologie. Un laboratoire de recherche doit compter au minimum 12 personnes, dont 8 enseignants-chercheurs ou chercheurs statutaires, incluant 4 professeurs de niveau A ou maître de conférence. Les 4 personnes restantes doivent être des doctorants.

## II. LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE RECHERCHE

Ce sont des établissements rattachés aux différents ministères et qui entreprennent des activités de recherche partiellement ou totalement.

Parmi les 33 centres de recherche publics opérationnels, 14 centres présentent une orientation technologique en rapport avec diverses activités industrielles, à savoir :

- ▶ Le Centre de Recherche et des Technologies des Eaux de Borj-Cédria
- ▶ Le Centre de Recherche et des Technologies de l'Énergie de Borj-Cédria
- ▶ Le Centre de Biotechnologie de Borj-Cédria
- ▶ Le Centre National de Recherche en Sciences des Matériaux de Borj-Cédria
- ▶ Le Centre National des Sciences et Technologies Nucléaires
- ▶ L'Institut National de Recherche et d'Analyse Physico-Chimique
- ▶ L'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer
- ▶ Le Centre de Biotechnologie de Sfax
- ▶ L'Institut des Régions Arides de Médenine
- ▶ L'Institut National de Nutrition et de Technologie Alimentaire
- ▶ L'Institut Pasteur de Tunis
- ▶ Le Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis
- ▶ Le Centre d'Études et de Recherche des Télécommunications
- ▶ Le Centre National de Cartographie et de Télédétection



## LE CENTRE DE RECHERCHE ET DES TECHNOLOGIES DES EAUX

Le CERTE est situé à Borj-Cédria. Il représente la composante de recherche de l'eau de la Technopôle de Borj-Cédria.

Le Centre est chargé de :

- ▶ Réaliser les projets de recherche relatifs aux différents laboratoires
- ▶ Participer au développement de la recherche scientifique et de la technologie surtout dans le domaine de l'eau
- ▶ Entreprendre, à la demande des ministères, des institutions nationales, des établissements et des entreprises publics et privés dans le cadre de conventions établies à cette fin, toute recherche, expérimentation ou expertise
- ▶ Réaliser des projets de recherches scientifiques et de développement
- ▶ Contribuer au développement des sciences et des technologies dans le domaine de l'eau
- ▶ Contribuer à la formation des chercheurs
- ▶ Valoriser les résultats de recherche dans le domaine de l'eau
- ▶ Assurer la veille technologique

### LABORATOIRES DU CENTRE

- ▶ Laboratoire de Géo-Ressources
- ▶ Laboratoire de Traitement des Eaux Usées
- ▶ Laboratoire de Traitement des Eaux Naturelles

### LES UNITÉS

- ▶ Unité de documentation et d'information
- ▶ Unité de valorisation

### LES THÈMES

- ▶ Identification, caractérisation et cartographie des ressources hydrogéologiques
- ▶ Recharges artificielles des nappes par les eaux traitées.
- ▶ Pollution hydrique des périmètres irrigués par les eaux traitées
- ▶ Traitements Physico-Chimiques et Microbiologiques des eaux usées urbaines et industrielles
- ▶ Traitements de l'entartrage des eaux potables et industrielles
- ▶ Traitements et recyclage des boues de stations d'épuration pour l'agriculture
- ▶ Traitements membranaires des eaux industrielles et saumâtres
- ▶ Etude des interactions Eau-Sol-Nappes.

### Contact :

Technopôle de Borj Cédria - Route touristique de Soliman

BP 973 - 8020 Soliman

Tél. : 216 79 325 122 / 79 325 199 - Fax : 216 79 325 802

e-mail : [pseudo@domainename.tld](mailto:pseudo@domainename.tld)

Site web : <http://www.certe.rnrt.tn>



## LE CENTRE DE RECHERCHE ET DES TECHNOLOGIES DE L'ÉNERGIE (CRTE<sub>n</sub>)

Le Centre de Recherche et des Technologies de l'Énergie est chargé d'élaborer, d'exécuter et de coordonner des programmes de recherche-développement et d'innovation technologique dans les domaines liés à l'énergie d'une façon générale. L'objectif de ces recherches contribue à l'enrichissement et l'approfondissement des connaissances nécessaires pour maîtriser la consommation des énergies conventionnelles et accroître la part des énergies renouvelables et des nouvelles technologies de l'énergie dans le bilan énergétique de la Tunisie.

### FORMATION

Le CRTE<sub>n</sub> participe activement, en partenariat avec des institutions d'enseignement supérieures tunisiennes et étrangères, à la formation par la recherche de futurs cadres scientifiques préparant des diplômes de Mastère ou de Doctorat dans des domaines en rapport avec l'énergie.

### VEILLE TECHNOLOGIQUE

Le CRTE<sub>n</sub> assure des fonctions de veille scientifique et technologique dans le domaine de l'énergie par le suivi et l'analyse rigoureuse des développements de ce secteur à l'échelle internationale.

### EXPERTISES

Le CRTE<sub>n</sub> possède des compétences pouvant exercer des missions d'expertise, particulièrement dans le domaine des chauffe-eaux solaires, où le centre délivre des certificats de conformité aux normes tunisiennes en vigueur, ainsi que dans d'autres secteurs liés au dessalement solaire de l'eau, au séchage solaire industriel et aux technologies et systèmes photovoltaïques.

### LES LABORATOIRES DU CENTRE

- ▶ Laboratoire des procédés thermiques
- ▶ Laboratoire de Photovoltaïque
- ▶ Laboratoire de Maîtrise de l'Énergie Éolienne et de Valorisation Énergétique des Déchets

### Contact :

Centre de Recherche et des Technologies de l'Énergie Technopôle  
Borj Cedria - B.P N°95 2050 - Hammam Lif - Tunisie  
Tél. : 79 325 811 / 79 325 215 - Fax : 79 325 934  
e-mail : [admin@crten.rnrt.tn](mailto:admin@crten.rnrt.tn)  
Site web : <http://www.crten.rnrt.tn>



## LE CENTRE DE BIOTECHNOLOGIE DE BORJ-CÉDRIA

Le Centre de Biotechnologie à la Technopôle de Borj-Cédria (CBBC) est spécialisé en biotechnologie végétale et développe des activités de recherche qui répondent aux besoins du secteur agricole. En outre, il offre des services et des analyses fines à la disposition du secteur socio-économique notamment dans l'agroalimentaire.

Afin d'exécuter ses programmes de recherche le Centre est appelé à :

- ▶ Rechercher de nouvelles variétés adaptées aux stress biotiques et abiotiques
- ▶ Contribuer à l'amélioration des rendements des grandes cultures et des arbres fruitiers
- ▶ Faciliter la mise en place d'entreprises innovantes au sein de la Technopôle pour exploiter les résultats des recherches développées au Centre
- ▶ Faciliter l'implantation d'entreprises japonaises dans le cadre de son partenariat privilégié avec le Japon.

Le centre est composé de 4 laboratoires de recherche et d'un espace d'appui à la recherche et à la valorisation.

- ▶ Laboratoire des Substances Bioactives
- ▶ Laboratoire de Physiologie Moléculaire des Plantes
- ▶ Laboratoire des Légumineuses
- ▶ Laboratoire des Plantes Extrêmophiles

### Contact :

Route Touristique Borj Cedria (ou)BP 901 - Hammam-Lif - 2050

Tél. : 79 325 855 / 79 325 511 - Fax : 79 325 638

e-mail : [biotech@cbbc.rnrt.tn](mailto:biotech@cbbc.rnrt.tn)

Site web : <http://www.cbbc.rnrt.tn>



## LE CENTRE NATIONAL DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES NUCLÉAIRES

Le Centre a pour mission de réaliser les études et recherches nucléaires à caractère pacifique dans les différents domaines, ainsi que la maîtrise des technologies nucléaires, leur développement et leur utilisation aux fins du développement économique et social, et notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, de l'énergie, de l'environnement et de la médecine, et d'une façon générale, la réalisation de toutes les activités tendant à assurer le développement des sciences nucléaires, la promotion de ses différentes applications et la maîtrise des technologies nucléaires à des fins pacifiques.

En particulier, le CNSTN mène les actions suivantes :

- ▶ Développement de la recherche : Il réalise des activités liées à la recherche dans le domaine des sciences et technologies nucléaires et leurs applications, à savoir les études, les projets et les programmes de recherches théoriques et pratiques.
- ▶ Diffusion de l'information : Il collecte et traite les informations liées aux sciences, technologies et thèses de recherche nucléaires.
- ▶ Fournitures de services : Prestation de service aux institutions universitaires et entreprises publiques et privées sous forme d'assistance technique, formation et stages.
- ▶ Avis et conseils : Il donne son avis et ses conseils sur les questions relatives à la sûreté nucléaire et à la radioprotection .

Pour atteindre les objectifs tracés dans sa mission, le CNSTN est appelé à mettre en place une infrastructure nucléaire constituée d'installations pour l'application des techniques nucléaires à des fins pacifiques.

Les unités du centre

- ▶ Unité d'Hydrologie Isotopique
- ▶ Unité Radiopharmaceutique
- ▶ Unité Pilote de Traitement par Rayonnements Ionisants
- ▶ Unité d'Electronique et Instrumentation Nucléaire
- ▶ Unité de Radioanalyse
- ▶ Unité Pilote de Production des Males Stériles de la Cératite
- ▶ Unité de Microbiologie
- ▶ Unité de Radioprotection
- ▶ Unité de Radiochimie

### Contact

Pôle Technologique - 2020 Sidi Thabet BP 72

Tél. : 216 71 537 410 - Fax : 216 71 537 555

e-mail : [official@cnstn.nrnt.tn](mailto:official@cnstn.nrnt.tn)

Site web : <http://www.cnstn.nrnt.tn/>

## L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET D'ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE

L'Institut National de Recherche et d'Analyse Physico-Chimique (INRAP) a été créé en janvier 1995 (loi n°95-4 du 2 janvier 1995) dans le but de doter la Tunisie de moyens humains et matériels nécessaires pour effectuer des analyses complexes, améliorer le niveau du savoir-faire tunisien en matière d'analyse, réaliser des expertises dans les domaines de sa compétence et développer la coopération avec d'autres pays dans le domaine de l'analyse physico-chimique.

Étant à vocation nationale, l'INRAP met les moyens dont il dispose au service des secteurs socio-économiques tunisiens, qu'ils soient publics ou privés. De ce fait, il est appelé à répondre aux demandes exprimées par ces secteurs pour réaliser les analyses physico-chimiques dont ils ont besoin à différents titres.

L'INRAP est appelé également à développer des activités de recherche sur des thèmes présentant un intérêt pour la Tunisie, à s'intégrer dans des projets de recherche nationaux et internationaux et à contribuer d'une manière générale à l'amélioration de la qualité des travaux scientifiques réalisés dans les laboratoires relevant des universités ou d'autres organismes.

Les services de l'INRAP ont été mis en route en 2002 et sont actuellement opérationnels.

### MISSIONS

La création de l'Institut National de Recherche et d'Analyse Physico-Chimique entre dans le cadre du développement des divers secteurs socioéconomiques tunisiens. De ce fait, l'INRAP a été conçu de manière à être :

**Un Service d'Analyse :** Exécution d'analyses quelles que soient leurs origines : centres de recherche publics ou privés, petites et moyennes entreprises, laboratoires experts de contrôle, laboratoires universitaires, etc.

**Un Institut de Recherche et de Développement :** Étude de problèmes analytiques complexes, participation à des programmes pluridisciplinaires de recherche, transposition de méthodes analytiques, développement de sujets orientés sur des applications potentielles, etc.

**Un Institut de Formation :** Participation à la formation d'ingénieurs, de chercheurs et de techniciens, organisation de cycles de formation continue, contribution à la formation d'étudiants en fin d'études.

**Un Centre de Documentation :** L'INRAP est doté d'une bibliothèque regroupant des revues scientifiques et des ouvrages couvrant les différents aspects de l'analyse physico-chimique, ce qui permet à son propre personnel aussi bien qu'aux industriels et aux chercheurs universitaires et autres d'être au courant de toute évolution dans ce domaine.

**Un Service Technique de Maintenance :** Entretien et réparation des équipements scientifiques employés par l'INRAP ou assistance apportée à d'autres organismes, réalisation de montages spécifiques, etc.

### LABORATOIRES DU CENTRE

- ▶ laboratoire des Matériaux Utiles
- ▶ Laboratoire des Substances Naturelles
- ▶ Laboratoire des Méthodes et Techniques d'Analyse

### Contact :

INRAP

Pôle Technologique Sidi Thabet 2020

Tél. : 216 71 537 666 - 71 537 659 - Fax : 216 71 537 688 - 71 537 767

e-mail : [inrap@inrap.rnrt.tn](mailto:inrap@inrap.rnrt.tn)

Site web : <http://www.inrap.rnrt.tn>

## L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA MER

La station océanographique de Salammbô "S.O.S" a été créée par décret beylical depuis 1924 selon le modèle courant de l'époque, sous forme de laboratoires pour la recherche, d'un musée pour le public, d'une bibliothèque pour la documentation et d'une collection de références regroupant les différentes espèces marines.

L'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer INSTM est actuellement un Etablissement Public à caractère de Recherche sous la tutelle du Ministère de la Recherche Scientifique, de la Technologie et du Développement des Compétences.

### LA MISSION DE L'INSTM CONSISTE À

- Mener des programmes de recherche sur contrat dans des domaines liés directement ou indirectement à la mer et à ses ressources : pêche, agriculture, environnement marin, technologies de la mer, océanographie, etc.
- Participer aux différents réseaux nationaux, régionaux et internationaux en relation avec la mer.
- Contribuer à résoudre les problèmes liés au développement des activités urbaines et économiques sur le littoral et dans les eaux territoriales
- Transférer son savoir-faire et les résultats de ses recherches aux décideurs et aux professionnels de la mer et aux scientifiques.
- Servir d'instrument d'aide à la décision en vue d'une gestion durable de la mer et de ses ressources.
- Contribuer à la diffusion de la culture marine et à la sensibilisation du public à la protection et à la préservation de la mer et de sa biodiversité.

La recherche scientifique, technique et technologique de l'INSTM se fait dans le cadre :

- ▶ de programmes réguliers de l'institution
- ▶ de contrats programmes [programmes nationaux, régionaux et internationaux]

Sous l'égide du conseil scientifique et du conseil d'administration, la recherche est organisée par thèmes dans les différents laboratoires :

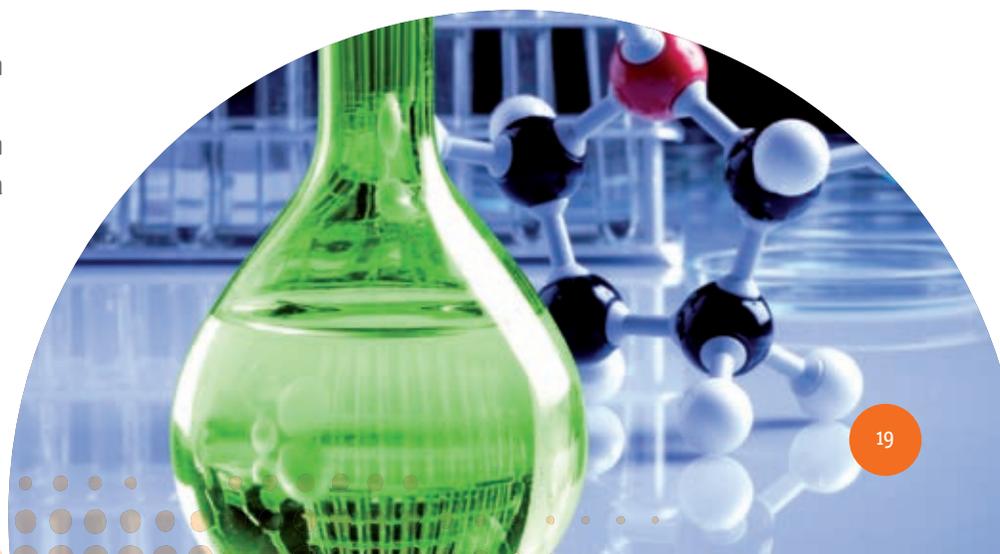
- ▶ Laboratoire d'aquaculture
- ▶ Laboratoire de biodiversité et biotechnologies marines
- ▶ Laboratoire du milieu marin
- ▶ Laboratoire des ressources marines vivantes

### Contact :

28, rue du 2 mars 1934 - 2035 Salammbô

Tél. : 216 71 730 420 - Fax : 71 732 622

Site web : <http://www.instm.rnrt.tn>



## LE CENTRE DE BIOTECHNOLOGIE DE SFAX

Le Centre de Biotechnologie de Sfax a pour mission de :

- Promouvoir la recherche dans le domaine des bio-industries.
- Développer et adapter les techniques dans ce domaine.
- Faciliter l'accès pour le secteur industriel aux informations d'ordre technologique.
- Fournir aux industries locales l'assistance technique nécessaire à leur développement et à la promotion de nouvelles industries.
- Former des cadres techniques et des chercheurs hautement qualifiés et poursuivre l'effort entrepris pour la formation de ces derniers, particulièrement dans le domaine de la biotechnologie; cet objectif est atteint par l'organisation de cours avancés, de séminaires, de stages et par la préparation de thèses en Collaboration avec les structures universitaires en place.
- Établir des Collaborations étroites avec les pays industrialisés et en voie de développement en vue de développer les biotechnologies?
- Réaliser sous contrat des études pour le compte d'entreprises ou organismes privés ou publics, nationaux ou internationaux

### LABORATOIRES DU CENTRE

- ▶ Le Laboratoire de Microorganismes et de Biomolécules
- ▶ Valorisation de la biomasse
- ▶ Bioprocédés environnementaux
- ▶ Protection et amélioration des plantes
- ▶ Laboratoire international associé

### UNITÉS SPÉCIALISÉES

- ▶ Valorisation des résultats de recherche
- ▶ Information et documentations scientifiques

### SERVICES DU LABORATOIRE

- ▶ Maintenance des souches
- ▶ Informatique et logistique
- ▶ Analyse
- ▶ Maintenance

### Contact :

B.P "1177" ,3018 Sfax-Tunisien

Tél. : 216 74 871 816

Fax : 216 74 875 818

e-mail : [webmaster@cbs.rnrt.tn](mailto:webmaster@cbs.rnrt.tn)

Site web : <http://www.cbs.rnrt.tn>



## L'INSTITUT DES RÉGIONS ARIDES DE MÉDENINE

L'Institut des Régions Arides (IRA) de Médenine (Ministère de l'Agriculture et des Ressources hydrauliques et de la pêche) a pour principales missions :

- Réalisation des recherches nécessaires au développement du secteur agricole, à la protection et la conservation des ressources naturelles et à la lutte contre la désertification dans les régions arides et désertiques.
- Formation et stages de perfectionnement des techniciens et chercheurs spécialisés en aridoculture et lutte contre la désertification.
- Participation à la vulgarisation et à l'encadrement technique du secteur agricole en vue de la conservation des ressources naturelles et leur protection contre le risque de désertification.
- Réalisation d'études de projets de développement intégré dans le sud tunisien.
- Animation et coordination des activités et travaux de divers organismes intervenant dans les régions arides.

### LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE SONT MENÉES DANS LE CADRE DE CINQ LABORATOIRES

- ▶ Laboratoire d'Eremologie et Lutte Contre la Désertification
- ▶ Laboratoire d'Ecologie Pastorale
- ▶ Laboratoire d'Elevage Faune Sauvage
- ▶ Laboratoire d'Aridoculture et Cultures Oasiennes
- ▶ Laboratoire d'Economie et Sociétés Rurales

### VALORISATION DES ACQUIS DE RECHERCHE

Les activités de valorisation des acquis de recherche sont menées par la Direction de valorisation des résultats de la recherche en collaboration avec les divers laboratoires de recherche, les services techniques de l'institut et en partenariat avec les acteurs de développement et les organisations socio professionnelles. La

valorisation des acquis de recherche de l'IRA durant les dernières années s'opère dans le cadre d'une démarche contractuelle avec les acteurs économiques.

Les principales activités de l'unité de valorisation sont :

- Diffusion et valorisation des acquis de la recherche
- Organisation de journées de formation et d'information
- Encadrement et sensibilisation des écoliers
- Recherche adaptative
- Sensibilisation et encadrement des agriculteurs
- Études de projets de développement
- Brevets et prix
- Production audiovisuelle
- Incubateur d'entreprises

### Contact :

Route du Djorf km 22.5 - 4119 Médenine

Tél. : 216 75 633 005 - Fax : 216 75 633 006

Site web : <http://www.ira.rnrt.tn>

## L'INSTITUT PASTEUR DE TUNIS

Créé en 1893, l'IPT est un établissement public de santé et de recherche scientifique placé sous la tutelle du Ministère de la Santé. Son rôle est d'effectuer toutes les enquêtes, missions, analyses ou recherches scientifiques intéressant la santé publique humaine et animale.

Il prépare les produits biologiques tels que vaccins, sérums, antigènes dont la production paraîtrait nécessaire. Il a en outre la faculté de collaborer à l'enseignement supérieur en Tunisie. En janvier 1995, l'IPT a été érigé en Etablissement Public de Santé (EPS).

Depuis sa création, l'Institut Pasteur de Tunis (IPT) n'a cessé d'œuvrer pour que la Recherche et le Développement Technologique profitent au citoyen tunisien et soient hissés à un niveau tel qu'il fasse honneur à la Tunisie et au passé glorieux de cette institution. A cet effet, l'institut a choisi de pratiquer une politique exigeante et perfectionniste basée sur l'optimisation de l'environnement scientifique afin de promouvoir l'innovation et augmenter la compétitivité des chercheurs ainsi que leur reconnaissance à l'échelle internationale.

L'IPT s'est investi dans des thématiques porteuses ayant un impact en santé publique et a favorisé le recrutement de scientifiques et la création d'équipes de recherche. Parallèlement, il s'est doté des moyens nécessaires pour assurer une formation doctorante de qualité et l'adoption d'une conduite de recherche selon les standards internationaux. Les décisions cruciales inhérentes à la politique scientifique et aux orientations futures de l'IPT s'appuient sur l'avis des membres élus du Conseil Scientifique.

Les indicateurs de performance de l'IPT ont subi une accélération exponentielle qualitative et quantitative depuis les 15 dernières années. L'IPT a préservé une place honorable dans le circuit international de la science, et ce à travers ses publications dans des revues anglophones indexées et sa large participation aux appels d'offres internationaux de programmes de recherche.

En complément à une publication de haut niveau, l'IPT s'est fixé comme objectif, ces dernières années, de promouvoir une recherche à visée

industrielle. Ainsi, des projets ayant pour objectif le développement de vaccins et d'outils de diagnostic améliorés se sont multipliés. La Direction Générale a même incité les chercheurs à développer de tels projets en lançant un appel d'offre interne pour subventionner des idées de recherches, essentiellement en biotechnologie de la santé, génératrices de brevets.

Enfin, conscient des mutations majeures résultant notamment de l'automatisation des méthodologies et des procédés d'analyses scientifiques, l'IPT a renforcé ses capacités en matière d'analyses bioinformatiques et biostatistiques, ainsi qu'en modélisation mathématique. Actuellement, l'IPT compte s'investir davantage dans les nouvelles disciplines telles que la génomique, la transcriptomique et la protéomique.

### LES UNITÉS DE SERVICE

- ▶ Unité de cytofluorométrie en flux
- ▶ Unité de séquençage génétique
- ▶ Unité Typage génétique
- ▶ Unité de biofermentation
- ▶ Unité de séquençage protéique

### Contact :

13, place Pasteur, B.P. 74. 1002 Tunis, Belvédère

Tél. : 216 71 783 022

Fax : 216 71 791 833

e-mail : [contact@pasteur.rns.tn](mailto:contact@pasteur.rns.tn)

Site web : <http://www.pasteur.tn>



## LE CENTRE INTERNATIONAL DES TECHNOLOGIES DE L'ENVIRONNEMENT DE TUNIS

Le CITET est une institution publique, et placée sous la tutelle du ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Depuis sa création en Juin 1996, le CITET s'est engagé à développer les compétences nationales pour une meilleure maîtrise des technologies environnementales afin d'assurer un développement durable en Tunisie et dans la région arabe et méditerranéenne. Il joue un rôle fondamental dans la mise à niveau environnementale des entreprises via une panoplie de services d'assistance technique leur permettant de satisfaire aux exigences des normes nationales et internationales et d'améliorer leur compétitivité.

Le CITET est certifié conformément aux normes ISO 14001 et ISO 9001 et ses laboratoires sont accrédités conformément à la norme ISO 17025 pour plus de 100 paramètres.

### MISSIONS DU CITET

Les principales missions et activités du CITET sont :

- ▶ Assistance technique aux entreprises pour une meilleure gestion de leurs déchets et leur accompagnement à la mise en place des systèmes de management environnemental.
- ▶ Formation et renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans le domaine de la protection de l'environnement.
- ▶ Analyse et évaluation environnementale conformément aux normes nationales et internationales.
- ▶ Adaptation, transfert et innovation des éco-technologies et promotion des technologies propres.
- ▶ Collecte et diffusion de l'information environnementale à travers une large gamme d'outils.
- ▶ Promotion de la coopération régionale et internationale.
- ▶ Innovation et Transfert Technologiques

### MISSIONS

- ▶ Réalisation de projets pilotes dans le cadre du développement de la politique environnementale nationale;
- ▶ Assistance auprès des différents acteurs environnementalistes pour l'exploitation et l'adaptation de nouvelles technologies de l'environnement;
- ▶ Développement de la recherche et le partenariat avec les industriels en

vue d'instaurer les techniques environnementales;

- ▶ Traitement et Valorisation des Déchets solides
- ▶ Traitement et Valorisation des Eaux Usées
- ▶ Un pont entre la recherche et l'industrie
- ▶ Interface technique spécialisé entre les concepteurs-producteurs des écotecnologies, le plus souvent situés dans les pays du Nord, et leurs utilisateurs en Tunisie, dans la région ou ailleurs.
- ▶ Valorisation de l'important potentiel tunisien en recherche & développement dans le domaine de l'environnement. Intégration de ses résultats dans le cycle des activités économiques, à travers des projets de transfert vers l'entreprise, en partenariat avec la recherche et l'industrie. Un programme de coopération pluriannuel passé avec le Secrétariat d'état Tunisien à la Recherche Scientifique et à la Technologie (SERST) concrétise ce rôle du CITET.
- ▶ Encadrement de jeunes promoteurs et inventeurs de nouvelles technologies environnementales afin de les aider à passer au stade de l'application industrielle.

### LABORATOIRES DU CENTRE

Avec ses différents laboratoires usant de technologies de pointe, le CITET propose une offre intégrée de prestations d'analyse, en laboratoire et sur site, comme appui à la R&D.

Le CITET dispose de cinq laboratoires, équipés des technologies de pointe, permettant d'effectuer, en laboratoire ou sur site, les analyses susceptibles de couvrir le cycle de vie d'un produit, à savoir son impact sur l'eau, l'air et le sol. Les équipements disponibles permettent de répondre à l'ensemble des demandes, internes et externes, depuis le prélèvement des échantillons, jusqu'à leur transport, leur conservation et leur analyse conformément à des procédures reconnues.

### Contact :

Boulevard du Leader Yassar Arafat Tunis 1080

Tél. : 216 71 206 482/ 71 206 486/ 71 206 486 646 - Fax : +216 71 206 642

e-mail : [boc@citnet.nat.tn](mailto:boc@citnet.nat.tn)

Web : <http://www.citnet.nat.tn>

## LE CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Etablissement placé sous la tutelle du Ministère des Technologies de la Communication, le CERT participe au développement du secteur des télécommunications en Tunisie et au soutien des activités des grands acteurs de télécommunication à l'instar de la Poste Tunisienne, de l'Office National des Télécommunications (Tunisie Télécom), de l'Office National de Télédiffusion et de l'Agence Tunisienne de l'Internet.

Riche en ressources humaines qualifiées, le CERT s'est investi dans plusieurs créneaux du secteur des télécommunications, à la fois stratégiques et innovants. Bien que ses activités sont classiquement orientées vers la réception technique des réseaux, l'homologation des équipements terminaux (informatique et télécommunication) et l'étude de déploiement des solutions de télécommunication (réseaux d'entreprise, réseaux d'accès des opérateurs nationaux de télécommunication, etc...), le CERT a également focalisé ses efforts pour instaurer sa propre tradition dans les axes innovateurs de développement particulièrement en matière de prospection technologique et de recherche appliquée.

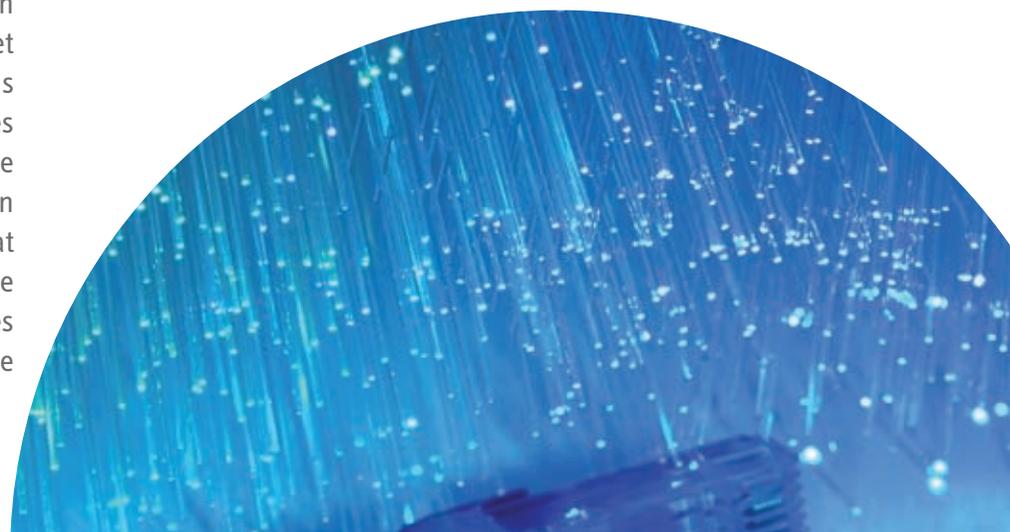
### LA RECHERCHE

La recherche appliquée s'est concrétisée en prenant une dimension stratégique indispensable pour valoriser les réalisations et promouvoir l'avenir du secteur des Technologies des Communications et de l'Information en Tunisie. Pour cela et afin de développer ses activités de recherche appliquée, le Centre d'Etudes et de Recherche des Télécommunications (CERT) a lancé depuis le mois de juin 1998, quatre projets de recherche qui ont fait partie d'un contrat programme avec le Secrétariat d'Etat à la Recherche Scientifique et à la Technologies (SERST). Ces projets ont traité des thèmes relatifs à l'ingénierie des systèmes radio-mobile, à l'imagerie

numérique et ses applications, au développement des services dans les réseaux des télécommunications et à la sécurisation des réseaux d'accès. Cela a permis d'instaurer des équipes de jeunes ingénieurs chercheurs motivés par la veille technologique, l'innovation et la maîtrise des nouvelles technologies. Les moyens mis en place et les connaissances acquises à travers ces projets ont constitué une base solide et fructueuse qui a permis au CERT de se lancer sur un nouveau programme de recherche. Ce programme sera inscrit dans le cadre d'une unité de recherche. Il comporte quatre projets avec de nouveaux thèmes prometteurs.

### Contact :

Cité Technologique des Communications,  
Route de Raoued Km 3,5 BP N° 111 2088 el Ghazala Ariana  
Tél. : 216 70 835 000 Fax : 216 70 835 835  
e.mail : [cert@cert.mincom.tn](mailto:cert@cert.mincom.tn)  
Site web : <http://www.cert.nat.tn>



## LE CENTRE NATIONAL DE LA CARTOGRAPHIE ET DE LA TÉLÉDÉTECTION

La principale mission du Centre National de la Cartographie et de la Télédétection est de développer des méthodes basées sur les technologies de l'espace dans les secteurs économiques prioritaires du pays notamment dans les domaines de l'agriculture, l'aménagement du territoire, l'environnement etc. ...

### SERVICES DU CENTRE

#### S.I.G ET BASES DE DONNÉES

Le CNCT conçoit et met en place des bases de données géoréférencées. L'équipe maîtrise l'ensemble des techniques de la télédétection, du traitement d'images et des SIG. L'interprétation des données est assurée par des ingénieurs et techniciens expérimentés.

Le CNCT s'appuie sur l'expérience acquise et développe un savoir-faire spécifique dans le domaine de la production, du stockage et de la dissémination d'informations localisées. Les réalisations s'articulent autour de trois axes principaux :

- ▶ L'information urbaine et régionale
- ▶ L'information sectorielle
- ▶ L'information standardisée

#### TÉLÉDÉTECTION

Acquisition, traitement et archivage des données spatiales

Le Centre National de la Cartographie et de la Télédétection dispose d'une importante banque de données satellitales couvrant l'ensemble du territoire national, constituée d'images multi-sources, images satellites optiques ou radar, multi-dates et de différentes résolutions ainsi que des photographies aériennes couvrant les principales agglomérations du pays.

#### CARTOGRAPHIE DE BASE

Le CNCT utilise la photographie aérienne et produit une cartographie servant à localiser les ressources et à caractériser le territoire. Parmi ces éléments, les cartes ainsi produites permettent de discrétiser divers objets ou structures.

#### CARTOGRAPHIE THÉMATIQUE

Le CNCT a toujours été à l'écoute des gestionnaires surtout publics pour répondre aux besoins des utilisateurs techniques potentiels (Agriculture,

Santé ...) par la fourniture de produits contenant une série d'informations différenciées.

#### TOPOGRAPHIE & GÉODÉSIE

Le CNCT dispose d'une équipe hautement qualifiée en topographie dotée d'un matériel topographique performant qui comporte des stations totales qui permettent d'exécuter toutes sortes de travaux topographiques tels que les plans parcellaires, les levées topographiques, les plans cotés, le lotissement, la délimitation de terrains et les profils en long et de travers.

Les prestations réalisées dans ce domaine ont été fournies à des opérateurs publics dont la SONEDE et les structures du Ministère de tutelle, OLM (Office des Logements Militaires)...

#### GÉODÉSIE

La géodésie est l'un des savoir-faire essentiels du Centre. Le CNCT a introduit, depuis plus d'une décennie, les techniques de positionnement spatial par GPS et dispose d'un parc important de ce type de matériel dont les derniers modèles qui permettent de réaliser les travaux géodésiques de haute précision comme la détermination des orientations des pistes d'atterrissage des aéroports.

#### LA RECHERCHE

Environnement

Par les vues synoptiques qu'elle offre et la répétitivité de ses observations, la télédétection permet de mieux connaître l'état actuel du milieu et de suivre son évolution. Elle fournit ainsi des données actualisées permettant d'orienter les décideurs dans la mise en place de mesures de protection de l'environnement.

A cet effet, plusieurs projets et études, utilisant les images satellitales comme source d'information, ont été menés par le Centre National de la Cartographie et de la Télédétection. Ils peuvent être classés en trois thèmes: milieu littoral et marin, désertification et risques naturels.

#### Contact :

BP. 200, 1080 Tunis Cedex • Tél. : 216 71 761 333 • Fax : 216 71 760 890  
E-mail : [cnt@defense.tn](mailto:cnt@defense.tn) • Site web : [www.cnct.nat.tn](http://www.cnct.nat.tn)

### III. LES ASSOCIATIONS SCIENTIFIQUES

#### L'ASSOCIATION DES ECONOMISTES TUNISIENS

- Société des Sciences Naturelles de Tunisie
- La Société Tunisienne d'Optique
- Association Tunisienne des Etudes Internationales de Géologie
- Association Tunisienne de Chimie Théorique
- Association Tunisienne de Droit de la Santé
- Association Tunisienne de Marketing
- Société Mathématique de Tunisie
- Société Chimique de Tunisie
- Société Tunisienne de Physique
- Association Tunisienne de Sociologie
- Association Tunisienne des Sciences de la Nutrition
- Société Tunisienne de Psychologie
- Association Tunisienne du Droit Privée
- ASENIT
- Association Tunisienne du droit Administratif
- Association des Etudes Méditerranéennes
- Association Tunisienne du Droit International et para-national
- Association Tunisienne des Spécialistes des Sciences de l'électricité (ASET)
- Association Arabe de Sociologie
- Association Jeunes-Sciences de Tunisie
- Société Astronomique de Tunisie
- Association Tunisienne de Chirurgie
- Association Tunisienne des Sciences Biologiques
- Société Tunisienne de Pédiatrie



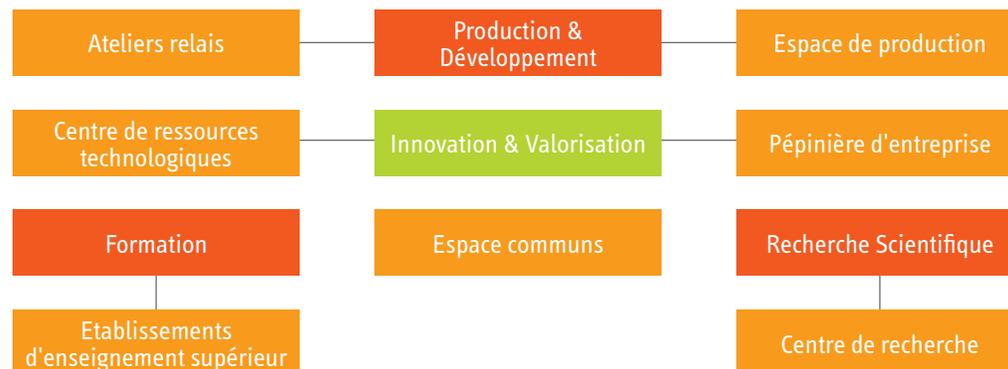
## B. LES TECHNOPOLES

Selon la loi n°2001-50 du 3 mai 2001 relative aux entreprises des pôles technologiques telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-37 du 12 juin 2006 un Technopôle est l'espace ou l'ensemble des espaces intégrés et aménagés pour accueillir des activités dans le domaine de la formation et la recherche scientifique et technologique, d'une part, et les domaines de la production et du développement technologique d'autre part, dans une spécialité déterminée ou un ensemble de spécialités, en vue de promouvoir la capacité concurrentielle de l'économie et de développer ses composantes technologiques, et ce, par l'encouragement des innovations technologiques et le soutien de la complémentarité et l'intégration entre ces activités dans le cadre des priorités nationales.

### OBJECTIFS DES TECHNOPOLES

- ▶ Développer des compétences de haut niveau capables de gérer les projets innovants.
- ▶ Favoriser la recherche scientifique dans les domaines liés aux priorités nationales et aux besoins du monde économique.
- ▶ Promouvoir l'innovation technologique.
- ▶ Favoriser l'incubation et la création d'entreprises innovantes par la valorisation des résultats de la recherche.
- ▶ Promouvoir les projets innovants à haute valeur ajoutée.
- ▶ Polariser les entreprises économiques dont les activités sont basées sur la Recherche-Développement et l'Innovation Technologique.
- ▶ Stimuler la création d'emplois, en particulier pour les diplômés de l'enseignement supérieur.
- ▶ Améliorer la capacité compétitive de l'entreprise tunisienne.
- ▶ Promouvoir le partenariat public - privé.
- ▶ Favoriser l'investissement direct étranger.

### CONFIGURATION DES TECHNOPOLES



## PÔLE ELGAZALA DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION

Création de la Société de gestion : 2002

### BILAN

- ▶ 2500 emplois (95% sont des cadres supérieurs)
- ▶ Exportation de 70 % de la production et des services
- ▶ Des solutions tunisiennes
- ▶ Une pépinière d'entreprises
- ▶ Un réseau de cyberparks
- ▶ Rayonnement international

Elgazala Technopark est le premier technopôle en Tunisie. Sa création a été décidée dans le cadre de la stratégie de développement du secteur des technologies de la communication.

Cet important projet est destiné à doter la Tunisie d'une place d'excellence lui permettant de saisir les opportunités croissantes d'investissement et de création d'entreprises de développement des nouvelles technologies. Elgazala Technopark se positionne aujourd'hui comme un acteur majeur des Technologies de l'Information et de la Communication en Tunisie, en Afrique et partout dans le monde. Elgazala Technopark se présente comme un environnement intégré pour le développement des petites et moyennes entreprises ainsi que pour les multinationales et les grands groupes dans le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication. Sa principale vocation consiste à accueillir et à soutenir le développement d'activités de haute technologie. Elgazala Technopark héberge également des institutions d'appui comme la formation et la recherche, et ce dans un objectif de créer une synergie et une fertilisation croisée entre ces acteurs. Doté d'une infrastructure

moderne et d'une info structure adaptées aux PME dans le domaine des TIC, Elgazala Technopark héberge des filiales les grands groupes mondiaux (Microsoft, ST Microelectronics, Ericsson, Alcatel Lucent ...) de même que des success stories tunisiennes

### Contact :

2088 Ariana, Tunisie

Tél. : +216 71 856 600

Fax: +216 71 857 600

Email : [contact@elgazala.tn](mailto:contact@elgazala.tn)

site web: [www.elgazalacom.nat.tn](http://www.elgazalacom.nat.tn)



## LES TECHNOPOÛLES EN COURS DE RÉALISATION

### LE TECHNOPOÛLE DE BORJ-CÉDRIA (88 HA)

Énergie renouvelable, eaux et environnement, biotechnologie végétale, sciences des matériaux

Création de la Société de gestion : 11 janvier 2008

COMPOSANTE	
<b>Enseignement Supérieur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Institut Supérieur des Sciences et Technologies de l'Environnement</li> <li>• Institut Supérieur des Etudes Technologiques</li> <li>• Institut Supérieur des Technologies de l'Information et de Communication</li> </ul>
<b>Recherche Scientifique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre de Biotechnologie</li> <li>• Centre de Recherche et des Technologies de l'Energie</li> <li>• Centre de Recherche et des Technologies des Eaux</li> <li>• Centre National de Recherche en Sciences des Matériaux</li> </ul>
<b>Innovation et Valorisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pépinière d'entreprises</li> <li>• Centre de ressources technologiques</li> </ul>
<b>Production et Développement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone de production aménagée</li> <li>• Ateliers relais</li> </ul>
<b>Contact :</b>	Route Touristique Borj Cédria, B.P. 174, 1164 Hammam-Chatt, Tunisie Tél. : +216 79 326 326 Fax: +216 79 325 100 Email : tbc@tbc.tn site web: www.ecopark.rnrt.tn

### LE TECHNOPOÛLE DE SFAX (60 HA)

Informatique, multimédia et télécommunication

Création de la Société de gestion : 28 décembre 2007

COMPOSANTE	
<b>Enseignement Supérieur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Institut Supérieur d'Informatique et de Multimédia</li> <li>• Institut Supérieur d'Electronique et de Communication</li> <li>• Institut Supérieur de Gestion Industrielle</li> </ul>
<b>Recherche Scientifique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre de Recherche en Informatique, Multimédia et Traitement numérique des Données</li> </ul>
<b>Innovation et Valorisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pépinière d'entreprises</li> <li>• Centre de ressources technologiques</li> </ul>
<b>Production et Développement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hôtel d'entreprises</li> <li>• Ateliers relais</li> </ul>
<b>Contact :</b>	Cité El Ons, route de Tunis Km 9 3069 Sfax, Tunisie Tel.: +216 74 861 993 Fax : +216 74 861 991 Email : contact@sfax-icttechnopark.tn site web: www.sfax-icttechnopark.tn

## LE TECHNOPOLE DE SIDI THABET (92 HA)

Biotechnologie appliquée à la santé et industrie pharmaceutique

Création de la Société de gestion : 23 juin 2008

COMPOSANTE	
Enseignement Supérieur	<ul style="list-style-type: none"><li>• Institut Supérieur de Biotechnologie de Sidi-Thabet</li><li>• Ecole Nationale de Médecine Vétérinaire</li></ul>
Recherche Scientifique	<ul style="list-style-type: none"><li>• Institut National de Recherche et d'Analyse Physico-chimique</li><li>• Centre National des Sciences et Technologies Nucléaires</li></ul>
Innovation et Valorisation	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pépinière d'entreprises</li><li>• Centre de ressources technologiques</li></ul>
Production et Développement	<ul style="list-style-type: none"><li>• Zone de production</li><li>• Ateliers relais</li></ul>
<b>Contact :</b>	<p>Sidi Thabet 2020 Ariana, Tunisie Tél. : +216 71 537 988 Fax: +216 71 537 995 Email : <a href="mailto:biotechpole@biotechpole.rnu.tn">biotechpole@biotechpole.rnu.tn</a> site web: <a href="http://www.biotechpole.rnu.tn">www.biotechpole.rnu.tn</a></p>

## LE TECHNOPOLE DE SOUSSE (60 HA)

Mécanique, électronique et informatique

Création de la Société de gestion : 29 janvier 2009

COMPOSANTE	
Enseignement Supérieur	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ecole National d'Ingénieurs de Sousse</li><li>• Institut Supérieur de Microélectronique</li></ul>
Recherche Scientifique	<ul style="list-style-type: none"><li>• Centre de Recherche en Microélectronique</li></ul>
Innovation et Valorisation	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pépinière d'entreprises</li><li>• Centre de ressources technologiques</li></ul>
Production et Développement	<ul style="list-style-type: none"><li>• Zone de production</li><li>• Ateliers relais</li></ul>
<b>Contact :</b>	<p>Hammam Maarouf 4000 Sousse, Tunisie Tél. : (+216) 73 368 900 Fax : (+216) 73 822 300 E-mail : <a href="mailto:Technopole.sousse@serst.nrnt.tn">Technopole.sousse@serst.nrnt.tn</a> Site web : <a href="http://www.Technopole-sousse.nrnt.tn">www.Technopole-sousse.nrnt.tn</a></p>



## LE TECHNOPOLE COMPÉTITIVITÉ DE MONASTIR / EL FEJJA

### Textile

Le pôle de compétitivité de Monastir/El Fejja est constitué de trois composantes essentielles :

- ▶ Le technopôle de Monastir.
- ▶ Une zone industrielle d'appui de finissage d'El Fejja et une deuxième zone industrielle à Monastir juxtaposée au technopôle.
- ▶ Un réseau de partenaires avec les acteurs du domaine textile aux niveaux régional, national et international.

Création de la Société du pôle : 26 octobre 2009

COMPOSANTE	
<b>Enseignement Supérieur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ecole Nationale d'Ingénieurs de Monastir (département de génie textile - partenaire du technopôle)</li> <li>• Institut Supérieur des Métiers de la Mode de Monastir (partenaire du technopôle)</li> <li>• Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Ksar Hellal (spécialisé dans le domaine du textile - partenaire du technopôle)</li> </ul>
<b>Recherche Scientifique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre de Recherche en Sciences et Technologies du Textile (en cours de réalisation)</li> </ul>
<b>Innovation et Valorisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pépinière d'entreprises</li> <li>• Centre de ressources technologiques</li> </ul>
<b>Production et Développement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone de production</li> <li>• Ateliers relais</li> </ul>
<b>Contact :</b>	<p>Grand boulevard du Lac, Immeuble BIAT, 2<sup>ème</sup> étage, Les berges du lac, 1053 Tunis,            Tél. : +216 71 71 138 543            Fax: +216 71 862 068            Email : mfcpole@mfcpole.com.tn            Site web : www.mfcpole.com.tn</p>

## LE TECHNOPOLE DE COMPÉTITIVITÉ DE BIZERTE

### Industries agroalimentaires

Le pôle de compétitivité de Bizerte est constitué de trois composantes essentielles:

- ▶ Le technopôle de Bizerte
- ▶ Une zone industrielle d'appui
- ▶ Un réseau de partenaires avec les acteurs du domaine de l'agroalimentaire aux niveaux régional, national et international

Création de la Société du pôle : 29 septembre 2006

COMPOSANTE	
<b>Enseignement Supérieur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ecole Nationale d'Ingénieurs de Bizerte</li> <li>• Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieur</li> <li>• Institut Supérieur des Etudes Technologiques</li> <li>• Institut Supérieur de Commerce et de Comptabilité</li> </ul>
<b>Recherche Scientifique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre de Recherche en Industries Agroalimentaires</li> </ul>
<b>Innovation et Valorisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pépinière d'entreprises</li> <li>• Centre de ressources technologiques</li> </ul>
<b>Production et Développement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone de production</li> <li>• Ateliers relais</li> </ul>
<b>Contact :</b>	<p>Boulevard de l'Union du Grand Maghreb Arabe - 7080            Menzel Jemil- Bizerte-Tunisie            Tél.: +216 72 571 435            Fax : +216 72 572 458            E-mail : polebizerte@topnet.tn            Site web : <a href="http://www.pole-competitivite-bizerte.com.tn">http://www.pole-competitivite-bizerte.com.tn</a></p>

## LE PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ DE GAFSA

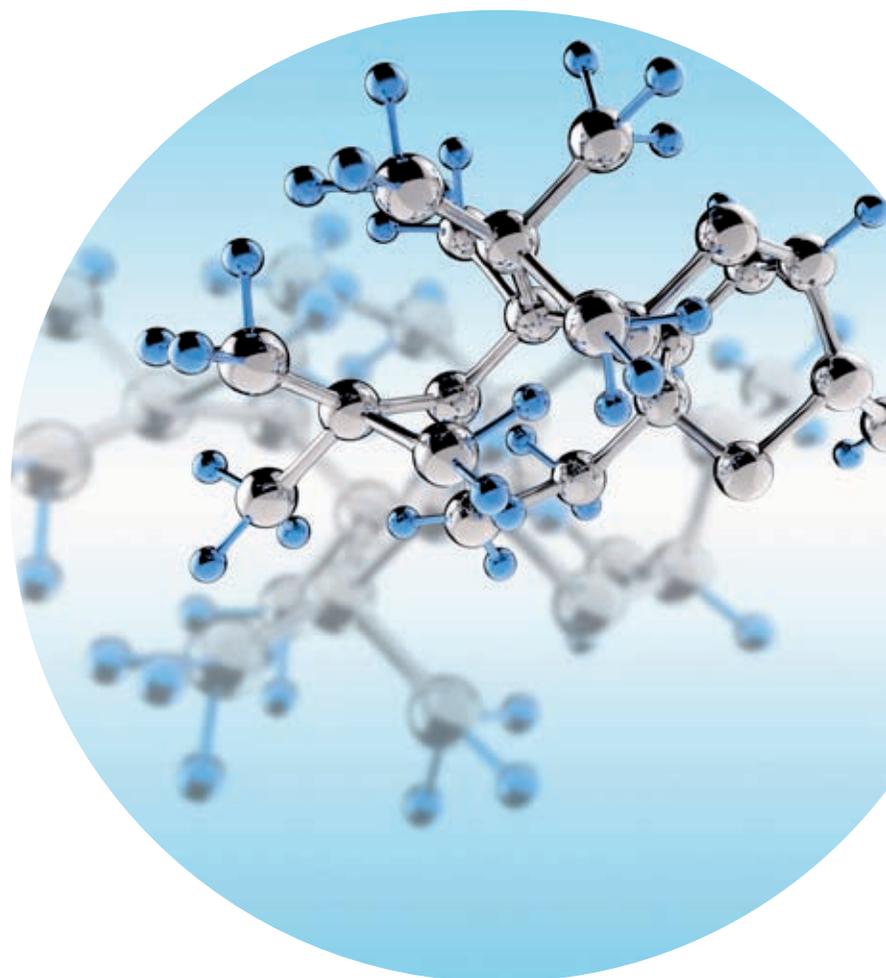
Substances utiles

Création de la Société de gestion : 29 Avril 2008

COMPOSANTE	
Enseignement Supérieur	• Ecole National d'Ingénieurs
Recherche Scientifique	• Centre de recherche scientifique et technologique
Innovation et Valorisation	• Espace de transfert technologique et d'innovation
Production et Développement	• Espaces aux entreprises
<b>Contact :</b>	Rue Aboukacem Echabbi - Immeuble Karaouli center - Bloc A 5 <sup>ème</sup> et 6 <sup>ème</sup> étages - Gafsa - 2100 Tél. : + 216 76 224 080/76 223 503 Fax : +216 76 224 086 Email : pole.gafsa@hotmail.fr Site web : <a href="http://www.polegafsa.com.tn">http://www.polegafsa.com.tn</a>

## LES PROJETS DES TECHNOPÔLES DE JENDOUBA ET DE MÉDENINE

Jendouba	• Spécialisé dans le secteur agricole et particulièrement les grandes cultures • Réalisation des études
Médenine	• Spécialisé dans la valorisation des ressources du Sahara • Réalisation des études



## C. LES PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES

La Tunisie s'est engagée depuis 1999 dans un programme national de mise en place de pépinières d'entreprises au sein des établissements d'enseignement supérieur, et ce à travers la signature d'une convention cadre entre les ministères de l'Enseignement Supérieur et de l'Industrie.

L'entrée en activité de la première pépinière d'entreprises a eu lieu en 2001. Actuellement, un réseau de 26 pépinières couvre pratiquement l'ensemble du territoire. Ces pépinières sont implantées dans les Instituts Supérieurs des Etudes Technologiques (ISET), les écoles d'ingénieurs, les centres de recherche et les technopôles.

Une pépinière d'entreprises est une structure d'accueil et d'accompagnement des créateurs, devant fournir un appui sous forme de :

- ▶ conseils et expertise nécessaires à la formalisation des projets
- ▶ mise à la disposition de toutes les commodités matérielles et logistiques nécessaires

Au sein d'une pépinière le promoteur bénéficie des services d'expertise suivants :

- ▶ deux cadres permanents dans chaque pépinière pour l'informer et l'orienter,
- ▶ un expert financier pour l'encadrer et l'assister dans la réalisation de son plan d'affaires,
- ▶ un expert technique d'un centre technique pour l'assister dans la partie technique de son projet,
- ▶ un expert comptable pour le former et l'assister sur la partie juridique et comptable de son projet,
- ▶ un représentant d'une Société d'Investissement à Capital Risque "SICAR" pour encadrer les promoteurs dans l'étude de marché et les assister dans le montage financier du projet,

- ▶ un représentant d'une banque pour encadrer et assister les promoteurs dans la partie financière du projet,
- ▶ un expert d'une grande entreprise de la région pour encadrer les promoteurs dans leurs projets,
- ▶ des experts internationaux.

### L'INTÉRÊT MATÉRIEL

- ▶ Coût d'investissement plus faible :

L'entreprise fera une économie d'investissement de la moitié puisqu'elle n'a pas à investir dans l'aménagement du local, l'achat du mobilier et du matériel du bureau puisque la pépinière l'offre en totalité.

- ▶ Coût de fonctionnement plus faible :

l'entreprise économise le quart des charges d'exploitation :

1. Salaires : secrétariat, gardiennage, nettoyage
2. Services extérieurs : frais d'électricité, d'eau et d'assainissement, parking assuré

- ▶ Disposer d'une plus grande flexibilité

via des bureaux adaptés à son activité en payant un forfait dérisoire (entre 25 et 35 dinars en fonction de l'espace réservé au bureau).

### SERVICES OFFERTS PAR LES PÉPINIÈRES

- ▶ Information et Orientation

Les responsables chargés de l'accueil répondent aux interrogations des porteurs de projets en matière de création d'entreprises et les orientent dans leurs démarches de création d'entreprises.

### ► Documentation

Des informations généralistes sur l'environnement de la création en Tunisie sont complétées par une documentation riche, à travers :

- ◆ le portail web de l'industrie tunisienne : [www.tunisieindustrie.nat.tn](http://www.tunisieindustrie.nat.tn)
- ◆ un CD ROM interactif comportant le guide de l'investisseur
- ◆ 30 études sectorielles de positionnement stratégique
- ◆ 9 monographies sectorielles
- ◆ 100 fiches de projets
- ◆ 41 fiches professionnelles
- ◆ des plaquettes et brochures sur les mécanismes et structures d'appui à la création d'entreprises en Tunisie.

### ► Formation

Une formation interactive généraliste sur l'environnement de la création d'entreprises en Tunisie.

**Population cible :** les porteurs de projets dans le domaine de l'Industrie et des services connexes.

**Durée de la formation :** 2 cycles par an (chaque cycle comporte 14 thèmes dispensés à raison d'une séance par semaine).

### ► L'encadrement personnalisé

Le créateur peut bénéficier d'un encadrement personnalisé sous forme de conseils (validation du projet, étude de la préfaisabilité, marché, équipements de production, coût de l'investissement, sources de financement, statut juridique ...)

## INCUBATION DES PROJETS

C'est la phase durant laquelle le promoteur prépare son projet. La pépinière d'entreprise met à la disposition des porteurs de projets en incubation un réseau de compétences multidisciplinaires.

**Durée :** 3 à 6 mois

## HÉBERGEMENT DES ENTREPRISES

Cette phase se caractérise par la mise à la disposition des créateurs de moyens logistiques en plus de l'accompagnement en conseils et l'expertise des entreprises en pépinière durant la phase de lancement.

**Durée :** 1 à 2 ans

## POST- HÉBERGEMENT DES ENTREPRISES

La pépinière apporte aux entreprises créées les services suivants :

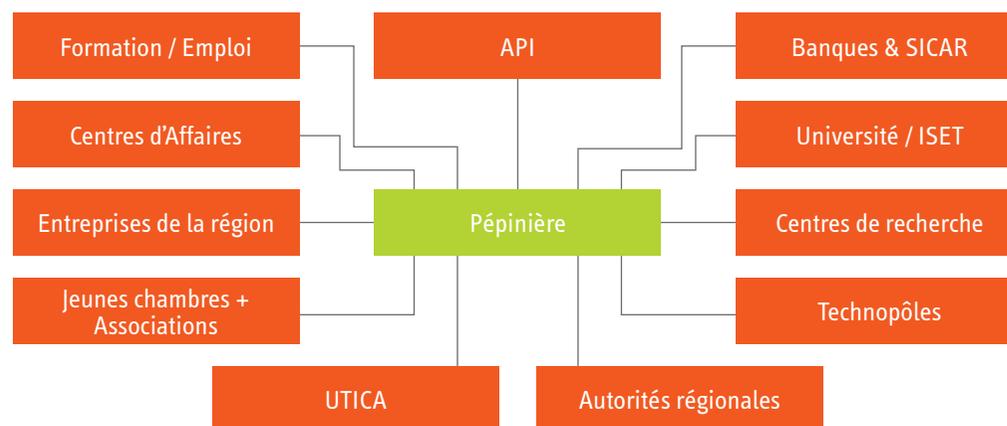
- les faire participer dans les manifestations régionales, nationales et internationales.
- promouvoir ces entreprises à travers le RNPE et le web : [www.tunisieindustrie.nat.tn/pepiniere](http://www.tunisieindustrie.nat.tn/pepiniere)

## COMMENT BÉNÉFICIER DES SERVICES DES PÉPINIÈRES

### PROCÉDURE D'ADMISSION EN PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES :

1. Le Porteur de projet, souhaitant intégrer une des pépinières d'entreprises, prend contact avec la pépinière pour retirer un appel à projet.
2. Le chargé d'accueil s'entretient avec le créateur pour évaluer le projet de création d'entreprise. Ce dernier prendra connaissance des éléments à fournir pour constituer son dossier.
3. Réunion du comité d'agrément pour diagnostic et évaluation du projet (acceptation, réorientation, rejet).
4. Après validation du projet par le Comité d'Agrément, signature d'une convention de prestation de services avec la pépinière concernée et affectation d'un local (bureau et/ou atelier).

## ENVIRONNEMENT DE LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES



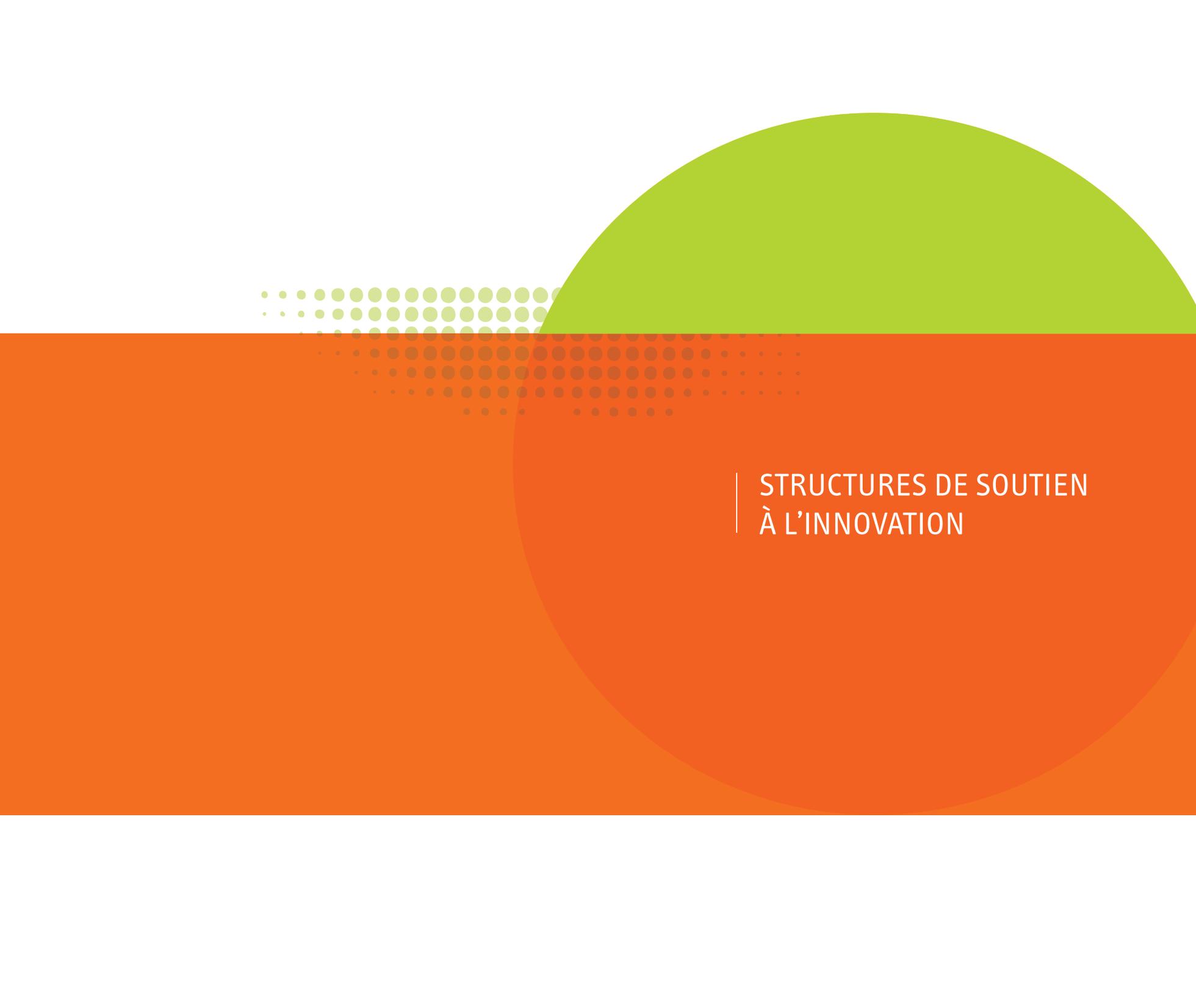
## MISE EN RÉSEAU DES PÉPINIÈRES EN TUNISIE

- ▶ Signature d'une Charte Nationale pour la mise en réseau des pépinières d'entreprises le 14 octobre 2005.
- ▶ La mise en réseau des pépinières a pour objectifs de coordonner les activités des pépinières opérationnelles, notamment à travers les actions suivantes :
  - ◆ développer le flux d'informations entre les pépinières adhérentes,
  - ◆ organiser des manifestations nationales autour de la création d'entreprises,
  - ◆ promouvoir le partenariat et la coopération internationale,
  - ◆ développer les compétences des responsables en pépinières,
  - ◆ mettre en œuvre un processus de certification qualité des prestations des pépinières d'entreprises.



## LES PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES- API

Pépinière	Adresse	Tél.	Fax	Email
Nabeul Elan Technologique	BP 209-Espace ISET de Nabeul-8000 Nabeul	72 224 724	72 224 824	pe.nabeul@api.com.tn
Sfax Innovation	ENIS Sfax-Km3-Route de La Soukra-Cité El Habib - 3052 Sfax	74 674 871	74 674 872	pep.sfax@api.com.tn
Gafsa Technologie du Futur	Espace ISET de Gafsa- Sidi Ahmed Zarroug- 2112 Gafsa	76 211 054	76 211 692	pe.gafsa@api.com.tn
Gabès Promotech	Espace ISET de Gabès-Route Médenine- 6011 Gabès	75 293 800	75 292 688	pe.gabes@api.com.tn
Radès Technologie Plus	BP 172 - Espace ISET de Radès-Rue de Jérusalem - 2098 Radès Médina	71 442 655	71 441 582	pepiniere.rades@gmail.com
Sousse Tec	Espace ISET de Sousse-Cité Erriadh- 4023 Sousse	73 304 920	73 304 921	pe.sousse@api.com.tn
Kairouan Innovation Technologique	Espace ISET de Kairouan-Rakkada- 3191 Kairouan	77 323 391	77 323 390	pe.kairouan@api.com.tn
Pépinière des Initiatives Innovantes Ksar Helal	Espace ISET de Ksar Helal-Avenue Haj Ali Soua - 5070 Ksar Helal	73 455 260	73 455 259	pe.ksarhellal@api.com.tn
Le Kef Essor Technologique	Espace ISET-Boulifa-Le Kef- 7100 Le Kef	78 238 059	78 238 091	pe.kef@api.com.tn
Jendouba Créatic	Espace ISET de Jendouba- 8189 Jendouba	78 611 790	78 611 791	pe.jendouba@api.com.tn
Djerba Création et Innovation	BP 461- Espace ISET- 4116 Djerba Midoune	75 730 905	75 730 904	pe.jerba@api.com.tn
Mahdia Entreprendre	Espace ISET-Avenue El Mourouj-Hiboune - 5111 Mahdia	73 682 193	73 682 192	pe.mehdia@api.com.tn
Pépinière de Bizerte	Espace ISET Menzel Abderahmane - 7035 Bizerte	72 572 114	72 572 055	pe.bizerte@api.com.tn
Kébili Initiative Création	Espace ISET Kebili- 4200 Kebili	75 493 245	75 493 255	pe.kebili@planet.tn
Zaghouan Terre d'entreprendre	BP 36 - Espace ISET Zaghouan- 1121 Zaghouan	72 660 302	72 660 484	pe.zaghouan@api.com.tn
Centre d'Innovation et de Développement	INSAT -BP 676-Centre Urbain Nord -1080 Tunis	71 233 955	71 755 362	pe.insat@api.com.tn
Carthage Innovation (EPT)	BP 743-Centre d'Appui Scientifique - Ecole Polytechnique-2078 La Marsa	71 743 995	71 743 417	pe.ept@api.com.tn
Sfax Innovation II	Zone Industrielle La Poudrière II-3000 Sfax	74 440 003	74 440 006	pe.sfax2@api.com.tn
Manouba Tech	Campus universitaire - 2010 La Manouba	71 601 400	71 601 728	pe.manouba@api.com.tn
Pépinière de Sidi Bouzid	Av. Habib Bourguiba - BP 95 - 9100 Sidi Bouzid	76 633 890	76 634 802	pe.sidibouzid@api.com.tn
Béja Essor technologique	Espace ISET de Béja- Rue de l'Environnement - 9000 Béja	78 452 226	78 452 219	pe.beja@api.com.tn
Siliana Innovation	BP 34, Immeuble société des Foires - Av. Taieb M'hiri - 6100 Siliana	78 871 463	78 871 463	pe.siliana@api.com.tn
Pépinière de Kasserine	Immeuble Rahmouni - Av. Habib Bourguiba - 1200 Kasserine	77474772	77 472 499	pe.kasserine@api.com.tn
Tataouine Innovation Technologique	2ème Etage, Immeuble Doukali - Av. Hedi Chaker - 3200 Tataouine	75 850 705	75 860 681	pe.tataouine@api.com.tn
Osez Entreprendre Djerid	Espace ISET -Route de Nafta - 2200 Tozeur	76 471 010	76 474 343	pe.tozeur@api.com.tn
Soft tech	BP24 - Technopôle de Sousse - cité Hammam Maarouf - 4059 Sousse	73 368 900	73 822 300	pe.softech@api.com.tn
Pépinière d'Entreprises de la Technopôle de Sfax	Technopôle de Sfax- cité Ons - 3021 Sfax	73 368 900	73 822 300	m.bouzid@sfax-icttechnopark.tn



STRUCTURES DE SOUTIEN  
À L'INNOVATION

## A. L'AGENCE DE PROMOTION DE L'INDUSTRIE ET DE L'INNOVATION

L'API est un établissement public qui a pour mission de mettre en œuvre la politique du gouvernement relative à la promotion du secteur industriel et de l'innovation. Il est constitué de 5 centres :

- ▶ Le Centre de Facilitations et de Gestion des Avantages (CFG), chargé de la déclaration et l'aide à la constitution des sociétés et la gestion des avantages. Ce centre met en œuvre des procédures rapides et simplifiées à travers le Guichet Unique (certifié ISO 9001) pour :
  - ◆ La délivrance des attestations de dépôt de déclaration de projets d'investissement
  - ◆ L'accomplissement des formalités de constitution des sociétés
  - ◆ L'assistance à la constitution des sociétés
  - ◆ La réalisation d'autres types de prestations en rapport avec la création de projets d'investissement.
  - ◆ L'assistance et l'information sur l'environnement de l'investissement en Tunisie.
- ▶ Le Centre d'Etudes et de Prospective Industrielles (CEPI) assure une veille stratégique permanente en réalisant différents types d'études :
  - ◆ études de positionnement stratégique de branches ou de secteurs industriels où sont analysés les facteurs de compétitivité et les perspectives de développement,
  - ◆ études horizontales concernant l'environnement industriel,
  - ◆ études monographiques de l'industrie tunisienne.
  - ◆ études de projets dans le cadre d'un partenariat tuniso-belge.Les produits du centre sont :
  - Etudes de positionnement stratégique
  - Monographies
  - Fiches professionnelles de l'API
  - Fiches-projets
- ▶ Le Centre de Documentation et d'Information Industrielle (CDII) qui fournit une information en temps réel avec :
  - ◆ Le Salon Virtuel de l'industrie tunisienne via Internet pour plus de 5 500 entreprises.
  - ◆ Des annuaires, des CD-ROM sur l'industrie tunisienne et un accès en ligne aux banques de données industrielles nationales et internationales.
  - ◆ Un système d'information et de documentation spécifique à la carte.
  - ◆ Veille stratégique périodique (informations personnalisées par secteur couvrant les nouveautés législatives, technologiques, économiques...).
- ▶ Le Centre de Soutien à la Création d'Entreprises (CSCE) qui offre aux porteurs d'idées de projets :
  - ◆ l'information sur tous les aspects concernant leur projet
  - ◆ la formation sur les thèmes liés à la création d'entreprises (15 séances de formation)
  - ◆ la réalisation de l'étude de leur projet par un expert (coach)
  - ◆ l'accompagnement par l'expertise personnalisée (financière, technique, comptable, etc...)
  - ◆ la recherche de financement auprès des institutions de financement
  - ◆ l'hébergement de leur entreprise en pépinière pendant une période de 2 ans
  - ◆ l'appui de l'entreprise après avoir quitté la pépinière.

En outre, le CSCE gère le Réseau National des Pépinières d'Entreprises "RNPE" composé de 19 pépinières d'entreprises installées dans les Instituts Supérieurs des Etudes Technologiques (ISET), les écoles d'ingénieurs de Tunis et de Sfax, les universités (INSAT et l'EPT) et les Technopôles (Ghazala, Borj Cedria, Sousse et de Sfax ).

- ▶ Le Centre d'Innovation et de Développement Technologique CIDT :  
Le CIDT est composé de 3 structures et d'un réseau Europe Entreprise Network :
  - ◆ Une Structure de partenariat et de développement technologique
  - ◆ Une Structure de promotion et de diffusion de la culture de l'innovation
  - ◆ Une Task force d'accompagnement des entreprises dans le domaine de l'innovation
  - ◆ Réseau EEN

#### Structure de Partenariat et de Développement Technologique

Mission :

- Recensement du potentiel de sous-traitance des entreprises tunisiennes;
- Organisation de partenariats sectoriels internationaux en Tunisie et à l'étranger;
- Recherche de partenaires étrangers pour les entreprises tunisiennes sur la base des profils de coopération proposés;

#### Structure de promotion et de diffusion de la culture de l'innovation

Mission :

- Diffuser la culture de l'innovation dans les PME (formation, séminaires, journées thématiques, ...)
- Renforcer les capacités de management de l'innovation
- Appui à la constitution de la fonction R&D dans les entreprises
- Promouvoir les fonds de financement d'innovation

#### Task force d'accompagnement des entreprises dans le domaine de l'innovation

Mission :

- Démarchage des entreprises ayant des potentiels d'innovation
- Diagnostic en vue d'identifier les besoins de l'entreprise en matière d'innovation et de développement technologique
- Suivi, Coordination et Accompagnement des entreprises dans des actions d'innovation

#### Le Réseau Europe Entreprise Network EEN-Tunisie

EEN-Tunisie est un réseau permettant d'offrir des services aux PME portant sur 3 axes :

- Assistance et conseil, retour d'information, coopération entre entreprises et internationalisation
- Services en faveur de l'Innovation et du transfert technologique
- Encouragement des PME à la participation au programme cadre de recherche et développement.

Ainsi, outre sa mission principale consistant à la promotion des investissements dans le secteur industriel et des services annexes à l'industrie, l'API, désormais dénommée Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation, s'est vue attribuée de nouvelles tâches. Un important saut qualitatif est enregistré, et ce notamment à travers la création d'un nouveau centre au sein de l'Agence : le centre de l'innovation et du développement technologique.

Ainsi, l'API aura à sa charge d'encadrer et d'aider les entreprises économiques à identifier leurs besoins en matière d'innovation technologique et d'œuvrer à la valorisation des résultats de la recherche et du transfert de la technologie. Elle sera également responsable de la diffusion de la culture de l'innovation technologique à travers la vulgarisation des programmes et des mécanismes liés à l'innovation et à la valorisation des résultats de recherche et au transfert de la technologie.

L'Agence contribuera pareillement au développement de la compétitivité, à l'amélioration de la productivité et à la promotion de nouvelles activités et entreprises innovantes.

La nouvelle direction centrale de l'innovation et du développement technologique concentrera son activité, au niveau de la création des entreprises, sur les projets innovants, et ce en large coopération avec les autres centres et services de l'Agence, notamment le Centre des études et prospectives industrielles et les pépinières d'entreprises.

Le changement touchera également la bourse de sous-traitance, qui sera dénommée la bourse de partenariat, de l'innovation et du développement technologique. Ses actions seront orientées vers la recherche des projets innovants et l'utilisation des réseaux européens afin de diagnostiquer les opportunités de coopération et de partenariat dans les créneaux innovants et de les mettre au service des entreprises tunisiennes.

**Contact :**

63, rue de Syrie, 1002 Tunis Belvédère - Tunisie

Tél. (216) 71 792 144

Fax : (216) 71 782 482

E-mail : [api@api.com.tn](mailto:api@api.com.tn)

Site web : [www.tunisieindustrie.nat.tn](http://www.tunisieindustrie.nat.tn)



## B. LES CENTRES TECHNIQUES

Les huit Centres Techniques sectoriels, établissements publics placés sous la tutelle du ministère de l'Industrie et de l'Energie, assurent un rôle d'assistance technique aux entreprises des secteurs industriels concernés et fournissent l'information notamment technique. Les centres techniques effectuent également des missions d'expertise pour les administrations dans le cadre du suivi de déblocage des fonds pour le FOPRODI ou le FODEC. Ils réalisent également des diagnostics de mise à niveau et organisent des sessions de formation pour les cadres des entreprises. Pour certains achats d'équipements d'occasion et à la demande des entrepreneurs, les Centres effectuent des expertises techniques et aident dans le processus de décision d'achat.

Ces centres sont co-gérés par l'administration et la profession. Leur conseil d'administration regroupe 9 représentants de la profession et 3 de l'administration.

Il s'agit de :

- ▶ CETIBA - Centre Technique de l'Industrie du Bois et de l'Ameublement
- ▶ CETIME - Centre Technique des Industries Mécaniques et Electriques
- ▶ CTC - Centre Technique de la Chimie
- ▶ CETTEX - Centre Technique du Textile
- ▶ CNCC - Centre National du Cuir et de la Chaussure
- ▶ CTAA - Centre Technique de l'Agroalimentaire
- ▶ CTMCCV - Centre Technique des Matériaux de Construction, de la Céramique et du Verre
- ▶ PACKTEC - Centre Technique de l'Emballage et du Conditionnement

Leur statut type stipule les missions suivantes :

1. la collecte et la diffusion de l'information technique, industrielle et commerciale ainsi que toutes les statistiques et l'élaboration des études techniques et économiques inhérentes aux activités industrielles.
2. l'inventaire de toutes les ressources nationales en matières premières, en collaboration avec tous les instituts nationaux de recherche ainsi que l'étude des caractéristiques de ces ressources en vue de leur exploitation.
3. l'assistance des industriels pour la modernisation des méthodes de production, l'amélioration technologique et la maîtrise de la qualité.
4. la contribution à l'élaboration des normes et l'assistance aux industriels pour leur application.
5. la collaboration avec les centres techniques, institut et universités aussi bien tunisiens qu'étrangers pour le développement du secteur et la mise en application des résultats obtenus par la recherche scientifique.
6. la coordination avec les centres spécialisés dans les actions de formation professionnelle selon les besoins des activités industrielles.
7. l'élaboration de toute étude et prospection pour le développement et la promotion des exportations.
8. le développement de l'utilisation des techniques écologiques permettant la protection de l'environnement, la préservation des ressources durables et la diminution des déchets et rejets polluants. Ces techniques doivent permettre, en outre, le recyclage des produits et des déchets ainsi qu'un traitement acceptable des déchets non recyclables.
9. la réalisation de toute expertise et analyse qui leur seront confiées par les professionnels ou les tribunaux ainsi que l'exécution de toute mission, sous son égide, de règlement de différends à l'amiable.

10. l'aide aux entreprises pour permettre à celles-ci d'améliorer l'utilisation de leur potentiel technique et humain de production, en les orientant vers le développement de nouveaux produits et l'établissement de programmes d'investissement appropriés.
11. la création de laboratoires d'analyses et d'essais pour effectuer les expertises nécessaires aux activités industrielles.
12. la participation à l'élaboration des cahiers des charges pour la profession.

Leurs principaux clients sont :

- ◆ Les entreprises industrielles et de services
- ◆ Les fédérations professionnelles relevant de l'Union Tunisienne de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat (UTICA)
- ◆ L'administration (Ministères et organismes publics)

#### Centre Technique de l'Industrie du Bois et de l'Ameublement - CETIBA

12, rue de l'usine Z.I Charguia II, 2035 Tunis Carthage - TUNISE  
Tél. : (216) 71 940 730 - Fax : (216) 71 940 106  
E-mail : cetiba@email.ati.tn  
Web: www.cetiba.tn

#### Centre Technique des Industries Mécaniques et Electriques (CETIME)

##### Direction Générale du CETIME

Z.I. Ksar Said - 2086 Douar Hicher La Manouba - Tunisie  
Tél. : (216) 70 146 000 / 70 146 023 - Fax : (216) 70 146 071 / 70 146 070  
Email : contact@cetime.com.tn  
webmaster@cetime.ind.tn  
Site web : <http://www.cetime.ind.tn>

##### Bureau régional de Sousse

Technopôle de Sousse , Route de Ceinture - HAMMAM MAAROUF  
Tél. : (216) 73 822 967 - Fax : (216) 73 822 966

##### Bureau régional de Sfax

1 Rue Bejaya - 3000 Sfax  
Tél. : (216) 74.211.330 - Fax : (216) 74.211.331

##### Centre Technique du Textile (CETTEX)

Avenue des Industries  
B.P 279, ZI Bir El Kassâa, 2013 Ben Arous - TUNISIE  
Tél. : (216) 71 381 133 - Fax : (216) 71 382 558  
E-mail : cettex@cettex.com.tn  
Web: www.cettex.com.tn

#### Centre National du Cuir et de la Chaussure (CNCC)

17, rue du Cuir, ZI Sidi Rézig, 2033 Mégrine - TUNUISE  
Tél. : (216) 71 432 255 - Fax : (216) 71 432 283  
E-mail : info@cncleather.nat.tn  
Web: www.cncleather.nat.tn

#### Centre Technique de l'Agroalimentaire (CTAA)

12, rue de l'usine  
2035 Charguia II, Tunis Carthage - TUNISIE  
Tél. : (216) 71 940 081 / 71 940 198 / 71 941 015 - Fax : (216) 71 941 080  
E-mail : ctaa@email.ati.tn  
Web: www.ctaa.com.tn

#### Centre Technique des Matériaux de Construction, de la Céramique et du Verre (CTMCCV)

Route de lacagna, 1009 El Ouardia - TUNISIE  
Tél. : (216) 71 392 300 - Fax : (216) 71 392 460  
E-mail : ctmccv@planet.tn  
Web: www.ctmccv.ind.tn

#### Centre Technique de l'Emballage et du Conditionnement (PACKTEC)

Rue Ferdjani Belhadj Ammar - Cité El Khadra - 1003 Tunis  
Tél. : (216) 71 772 755 - Fax : (216) 71 773 300  
E-mail : packtec@packtec.tn  
Site Web : [www.packtec.tn](http://www.packtec.tn)

#### Centre technique de la Chimie

12, Rue de l'usine, Charguia II - 2035 Tunis TUNISIE  
Téléphone : 216-71 940 755 / 772 - Fax : 216 - 71 941 241  
E-mail : [www.ctc.ind.tn](http://www.ctc.ind.tn)

## C. LES CENTRES D'AFFAIRES

Les centres d'affaires exercent les activités ayant pour but de faciliter la réalisation des projets et d'offrir les services nécessaires aux promoteurs et investisseurs pour le lancement ou le développement de leurs projets et notamment :

- ▶ renseigner les porteurs d'idées de projets, les promoteurs et les investisseurs sur les procédures de création d'entreprises, les avantages et incitations qui leur sont destinés, les sites d'installation possibles et les opportunités prometteuses d'investissement et de partenariat,
- ▶ accompagner les promoteurs dans les différentes phases de démarrage et de suivi de la réalisation de leurs projets et notamment dans la phase d'élaboration des études de faisabilité et de la finalisation du schéma de financement,
- ▶ mettre, le cas échéant et à titre onéreux, à la disposition des promoteurs et investisseurs, des bureaux équipés de moyens de communication et leur assurer les services de base,
- ▶ organiser au profit des promoteurs et investisseurs des séminaires en vue de les informer sur les avantages comparatifs de la région.

### CHAMP D'INTERVENTION DES CENTRES D'AFFAIRES

Les interventions des centres d'affaires concernent les différents secteurs économiques : l'industrie, les services, l'agriculture, le commerce, l'artisanat, les petits métiers et le tourisme.

#### CIBLE :

Promoteurs et investisseurs, les diplômés ou ceux ayant un niveau d'aptitude suffisant, les porteurs d'idées de projets et les promoteurs dans le cadre de l'essaimage.

Attraction des promoteurs et Consolidation de la culture entrepreneuriale.

### PROGRAMMES D'INFORMATION

#### JOURNÉES DE PARTENARIAT ET D'INVESTISSEMENT

Le centre d'affaires informe les porteurs d'idées de projets, les structures de financement et les diplômés de l'enseignement supérieur des différentes prestations rendues par le centre.

Il arrête à cet effet un programme d'information comportant :

- ▶ un site web
- ▶ des affiches d'information
- ▶ des dépliants d'information sur les prestations fournies par le centre
- ▶ des campagnes de sensibilisation à travers les médias.

Dans le but d'inculquer et de consolider la culture entrepreneuriale chez les jeunes, le centre d'affaires contribue aux campagnes de sensibilisation, il les co-organise avec d'autres structures et y participe.

Le centre d'affaires appuie les autres structures régionales chargées de l'investissement dans les secteurs industriels, agricoles, touristiques, l'artisanat et autres activités, et ce à travers l'organisation des journées de partenariat et d'investissement aussi bien sectorielles que locales.

### L'ACCUEIL ET L'ORIENTATION

- ▶ Fiche promoteur
- ▶ Guides d'investissement
- ▶ Séance « introduction à la création »

Le centre d'affaires accueille et oriente les personnes désirant créer leurs projets. L'intervention du Centre concerne tous les secteurs et tous les promoteurs (quel que soit le niveau de formation, et quel que soit le niveau d'avancement de leurs projets : au niveau de l'idée, de l'étude, du bouclage du schéma de financement...)

Le centre d'affaires organise une séance sur «l'introduction à la création des entreprises» au profit de toute personne en contact avec le centre.

Cette présentation porte sur l'importance de la création des projets, les étapes y afférentes; elle est animée par des experts conventionnés avec le centre d'affaires (expert comptable, universitaire, avocat, cadre régional...)

## L'ASSISTANCE À LA RECHERCHE D'UNE IDÉE DE PROJET

- ▶ Fiches projets
- ▶ La coopération avec l'ANETI

Afin d'aider les promoteurs à la recherche ou à la fixation d'une idée de projet, le centre d'affaires collecte et fournit des fiches projets contenant essentiellement :

1. La description du projet
2. La formation et l'expérience exigées pour le promoteur
3. Les composantes du projet
4. La production et commercialisation
5. Les emplois
6. La durée de réalisation
7. Un tableau d'investissement et de financement qui présente les mécanismes de financements dont pourra bénéficier le projet (FONAPRAM, FOPRODI, RIITI...) ainsi que les avantages fiscaux et financiers.

A cette fin, le centre a recours aux :

1. Fiches projets proposées dans les études de positionnement stratégique dans le secteur industriel
2. Fiches projets dans le secteur agricole
3. Fiches projets dans le secteur de l'artisanat
4. Idées des projets identifiées dans le cadre de l'essaimage des entreprises économiques
5. Toute autre source d'idées de projets, en collaboration avec les

structures régionales d'appui à l'investissement et à l'emploi et en tenant compte des avantages comparatifs de la région.

Dans le cadre de la coopération avec l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant, il est organisé des sessions de formation animées par les facilitateurs de l'ANETI au profit des promoteurs inscrits au Centre.

## LES CONSULTATIONS

- ▶ Conventions de coopération
- ▶ Séances de consultation

Le centre d'affaires permet aux promoteurs d'avoir des consultations afférentes à toutes les phases de leurs projets (consultations juridiques, financières, fiscales, en marketing, en comptabilité...)

De plus, le centre établit des conventions de coopération avec plusieurs organismes pour donner des consultations concernant les projets en cours de préparation ou de réalisation:

- ▶ Les centres techniques relevant du Ministère de l'Industrie et de la Technologie pour les projets industriels
- ▶ L'agence de promotion des investissements agricoles pour l'agriculture, la pêche et les services liés
- ▶ L'ordre des ingénieurs
- ▶ L'ordre des experts comptables
- ▶ Les établissements universitaires de la région

## FORMATION

- ▶ Formation pour la création d'entreprises
- ▶ Formation sectorielle

Le centre d'affaires organise des sessions de formation pour la création d'entreprises au profit des promoteurs pour leur permettre une connaissance de l'administration et de la gestion des projets et

l'analyse des données relatives aux projets, et pour consolider leurs aptitudes de suivi des différentes phases de leurs projets et leur assurer la rentabilité attendue.

Par ailleurs, le centre d'affaires oriente les promoteurs vers les diverses sessions organisées par l'API (centre de soutien pour la création des entreprises ou les administrations régionales).

Dans le cas où un promoteur aurait besoin d'une formation sectorielle liée à son projet, le centre d'affaires peut dans le cadre des conventions de coopération, l'orienter vers les organismes concernés:

- ▶ Les centres de formation professionnelle
- ▶ Les centres sectoriels agricoles
- ▶ Les centres de l'artisanat
- ▶ Les centres techniques dans le domaine de l'industrie



## RÉSEAU DES CENTRES D'AFFAIRES

Site Web : [caipe.tunisieindustrie.nat.tn](http://caipe.tunisieindustrie.nat.tn)

### Tunis

1 rue des Entrepreneurs - 1000 Tunis  
Tél. : 71 341 607  
Fax : 71 341 607  
Email: [Dir.catunis@planet.tn](mailto:Dir.catunis@planet.tn) /  
[ca.tunis@planet.tn](mailto:ca.tunis@planet.tn)

### Sfax

5 Rue Guaribaldi BP 516 - 3018 Sfax  
Tél.: 74 202 222  
Fax : 74 229 600 Ø  
Email: [contact@c-affairesdesfax.com.tn](mailto:contact@c-affairesdesfax.com.tn)

### Sousse

Rue Chadhli Khaznadar - 4000 Sousse  
Tél. : 73 201 777  
Fax : 73 201776  
Email: [Ccic.car@planet.tn](mailto:Ccic.car@planet.tn)

### Gabès

202 avenue Farhat Hachad -Immeuble  
Ettanmia - Rez de chaussée  
6000 Gabès  
Tél. : 75 272 288  
Fax : 75 278 614  
Email: [cavgabes@planet.tn](mailto:cavgabes@planet.tn)

### Nabeul

10 rue Mongi Slim BP 113 -  
8000 Nabeul  
Tél. : 72 237 282  
Fax : 72 223 543  
Email: [ca.nabeul@planet.tn](mailto:ca.nabeul@planet.tn)

### Béja

Rue Hédi Chaker - 9000 Béja  
Tél. : 78 442 333 / 78 458 458  
Fax : 78.443.222  
Email: [carbeja@hexabyte.tn](mailto:carbeja@hexabyte.tn)

### Gafsa

Rue du Nil BP 46 - 2100 Gafsa  
Tél. : 76 201 123  
Fax : 76 201 123  
Email: [centre-affaires.gafsa@planet.tn](mailto:centre-affaires.gafsa@planet.tn)

### Bizerte

Rue 1 Mai Bizerte Centre - 7000 Bizerte  
Tél. : 72 424 652  
Fax : 72 424 653  
Email: [car.biz@gnet.tn](mailto:car.biz@gnet.tn)

### Jendouba

Adresse: BP 217 - 8100 Jendouba  
Tél. : 78 613 222  
Fax : 78 613 222  
Email : [ca.jendouba@hexabyte.tn](mailto:ca.jendouba@hexabyte.tn)

### Siliana

Avenue Taieb Mhiri - 6100 Siliana  
Tél. : 78 870 110  
Fax : 78 870 111  
Email : [ridha.bousselmi@hexabyte.tn](mailto:ridha.bousselmi@hexabyte.tn)

### Kasserine

Avenue Habib Bourguiba Kasserine  
center 1<sup>er</sup> étage - 1200 Kasserine  
Tél. : 77 412 599 - Fax : 77 475 011  
Email: [ca.kasserine@gmail.com](mailto:ca.kasserine@gmail.com)

### Medenine

Immeuble Ettanmiya 4119 - Médenine  
Tél. : 75 641 691  
Fax : 75 641 691  
Email: [zammouri.ods@mdci.gov.tn](mailto:zammouri.ods@mdci.gov.tn)

### Ben Arous

4 rue Denmark - 2013 Ben Arous  
Tél. : 71 389 087  
Fax : 71 389 087  
Email : [ca.benarous@planet.tn](mailto:ca.benarous@planet.tn)

### Ariana

AV Taieb Mhiri , Centre Forum, Escalier  
B, 2<sup>ème</sup> étage N°21 - 2080 Ariana  
Tél. : 71 703 334  
Fax : 71 703 334  
E-mail : [ca.ariana@planet.tn](mailto:ca.ariana@planet.tn)

### Kairouan

AV Imem Sahnoun  
Imm UTAP - 3100 Kairouan  
Tél. : 77 227 760  
Fax : 77 227 760  
E-mail : [Ca.kairouan@gnet.tn](mailto:Ca.kairouan@gnet.tn)

### Kebili

Immeuble Nour Cité Administrative  
4200 Kébili  
Tél. : 75 493 282  
Fax : 75 493 282  
E-mail : [carkebili@planet.tn](mailto:carkebili@planet.tn)

### Mahdia

Rue 2 Mars 1934  
immb Chatti - 5100 Mahdia  
Tél. : 73 681 077  
Fax : 73 681 077  
E-mail : [ca-mahdia@tunet.tn](mailto:ca-mahdia@tunet.tn)

### Manouba

38 Avenue de l'environnement -  
2010 Manouba  
Tél. : 71 608 708  
Fax : 71 608 708  
E-mail : [ca.manouba@planet.tn](mailto:ca.manouba@planet.tn)

### Monastir

Rue du Combattant Suprême -  
5000 Monastir  
Tél. : 73 461 355/356  
Fax : 73 463 836

### Sidi Bouzid

Avenue Habib Bourguiba Immeuble  
Cherif - 9100 Sidi Bouzid  
Tél. : 76 623 217  
Fax : 76 623 217  
E-mail : [ca.sidibouzid@planet.tn](mailto:ca.sidibouzid@planet.tn)

### Tozeur

Avenue Farhat Hached - 2200 Tozeur  
Tél. : 76 460 688  
Fax : 76 460 688  
E-mail : [tcentredaffaires@yahoo.fr](mailto:tcentredaffaires@yahoo.fr)

### Zaghouan

Avenue de l'indépendance- Zaghouan  
Tél. : 72 680 233  
Fax : 72 680 233  
E-mail : [ca.zaghouan@gnet.tn](mailto:ca.zaghouan@gnet.tn)

### Le Kef

22 , Rue Mongi Slim - 7100 Le Kef  
Tél. : 78 224 153  
Fax : 78 224 716

### Tataouine

Avenue Ahmed Tlili immeuble Saad  
3200 - Tataouine  
Tél. : 75 860 255  
Fax : 75 860 255  
E-mail : [cartataouine@planet.tn](mailto:cartataouine@planet.tn)

## D. L'AGENCE NATIONALE DE LA PROMOTION DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Au cours du mois d'août 2008 a été créé un établissement public à caractère scientifique et technologique dénommé «l'agence nationale de la promotion de la recherche et de l'innovation». En juillet 2010, cette agence a été remplacée par «l'agence nationale de la promotion de la recherche scientifique».

L'Agence Nationale de Promotion de la Recherche Scientifique a notamment pour principale mission:

Assister les structures publiques de recherche dans les domaines de la Valorisation de la Recherche et accompagner l'émergence du SNI tunisien.

À travers trois grands «Métiers»:

- ▶ Soutien aux Programmes et Projets de Recherche
- ▶ Soutien aux Structures d'Interfaçage
- ▶ Prestations de Services pour Faciliter le Transfert dans le cadre du Partenariat Public Privé.

Cet établissement a également pour mission de :

- ▶ contribuer à la mise en œuvre des programmes nationaux de recherche,
- ▶ appuyer la création et le suivi des bureaux de valorisation et de transfert de technologie,
- ▶ assister les structures publiques de recherche dans les domaines de la propriété intellectuelle, de la valorisation des résultats de la recherche et du transfert de technologie,
- ▶ contribuer à la création et à l'animation des consortiums de recherche,
- ▶ appuyer l'exécution de la gestion financière des projets liés aux activités de recherche contractuelle,
- ▶ offrir des services d'intermédiation s'inscrivant dans le domaine de

compétence de l'agence et impliquant les structures de recherche, les entreprises économiques et les partenaires étrangers dans le cadre de la coopération internationale,

- ▶ diffuser des programmes et des mécanismes liés à la valorisation des résultats de la recherche, au transfert de technologie ainsi qu'à la promotion de la culture de l'innovation technologique,
- ▶ contribuer à l'exploitation des résultats de la veille scientifique et technologique,
- ▶ donner son avis en vue de l'acquisition, la maintenance et l'exploitation des équipements scientifiques lourds.

### Contact :

Agence Nationale de Promotion de la Recherche Scientifique

6 rue Ibn Al Jazzar Lafayette 1002 Tunis

Tél./Fax: 71 841 565

Site web : [www.anpr.tn](http://www.anpr.tn)

## E. L'INSTITUT NATIONAL DE LA NORMALISATION ET DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

L'INNORPI est un établissement public à caractère non administratif. Il a pour mission «d'entreprendre toutes actions concernant la normalisation, la qualité des produits et services et la protection de la propriété industrielle».

Dans ce cadre, l'Institut:

- ▶ Centralise et coordonne tous les travaux, études et enquêtes dans ces divers domaines. Il joue un rôle d'information et de formation
- ▶ Arrête, en collaboration avec les organismes concernés, le programme général d'élaboration des normes, crée les commissions techniques de normalisation, organise leurs travaux en son sein et en assure le secrétariat. L'INNORPI constitue le point d'information national sur les normes.
- ▶ Certifie la conformité aux normes des produits, des services et des systèmes de management et gère les marques nationales de conformité aux normes.
- ▶ Délivre les brevets d'invention, enregistre les marques de fabrique, de commerce et de services et les dessins et modèles industriels.
- ▶ Reçoit et enregistre tous les actes affectant les droits de propriété industrielle.
- ▶ Tient le registre central du commerce.
- ▶ Représente la Tunisie auprès de l'Organisation internationale de normalisation, ISO, la Commission Electrotechnique Internationale, CEI et l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, OMPI.

### PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

La propriété industrielle comprend les brevets d'invention, les marques de fabrique de commerce ou de service, les dessins et modèles industriels, les schémas de configuration des circuits

intégrés, les noms commerciaux et les indications géographiques.

La propriété industrielle est répartie en deux catégories, à savoir :

- ▶ Les créations nouvelles, qu'il s'agisse de créations à caractère utilitaire (les brevets d'invention et les schémas de configuration des circuits intégrés) ou à caractère ornemental (les dessins et modèles industriels);
- ▶ Les signes distinctifs : les marques et les indications géographiques.

### LES BREVETS D'INVENTION

#### CADRE JURIDIQUE

La loi n°2000-84 du 24 août 2000, relative aux brevets d'invention Article 1 «Toute invention d'un produit ou d'un procédé de fabrication peut être protégé par un titre, dénommé brevet d'invention qui est délivré par l'Organisme chargé de la propriété industrielle et ce, dans les conditions déterminées par la présente loi».

#### CONDITIONS

1. Nouveauté ;
2. Activité inventive (activité non évidente pour un expert du métier);
3. Invention exploitable industriellement.

#### DEMANDE DE BREVET

La demande de brevet est avancée auprès de l'Organisme chargé de la propriété industrielle : l'INNORPI.

### DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

#### LE CADRE JURIDIQUE

La loi n°2001-21 du 6 février 2001, relative à la protection des dessins et modèles industriels.

Le champ d'application de cette loi ne porte que sur les dessins et modèles industriels nouveaux, lorsque les éléments constitutifs de leur nouveauté peuvent être distingués de l'objet même de l'invention.

Dans les autres cas, l'objet de l'invention ne peut être protégé que par la loi du 24 août 2000.

Le Décret n° 2001-1985 du 27 août 2001, fixant les montants des redevances afférentes aux dessins et modèles industriels.

Le Décret n°2001-1604 du 11 juillet 2001, fixant les modalités de dépôt des dessins et modèles industriels et les modalités d'inscription sur le registre national des dessins et modèles industriels.

### CONDITIONS

1. Nouveauté d'un dessin ou d'une forme plastique
2. Nouveauté d'un produit industriel par rapport aux autres produits de sa catégorie, se distinguant par une configuration originale, ou par un ou plusieurs effets extérieurs lui donnant une physionomie propre.

### DEMANDE DE DÉPÔT DU DESSIN OU DU MODÈLE INDUSTRIEL

Pour que le créateur d'un dessin ou d'un modèle industriel puisse avoir des droits exclusifs sur l'objet de sa création, l'exploiter et le vendre dans le cadre de la loi du 6 février 2001, il doit procéder à son dépôt.



## PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

### CADRE JURIDIQUE

La loi n° 94-36 du 24 février 1994, relative à la propriété littéraire et artistique.

Le champ d'application de la loi porte notamment sur :

- ▶ Les œuvres écrites ou imprimées (livres, brochures...)
- ▶ Les œuvres créées pour la scène et la radiodiffusion
- ▶ Les compositions musicales ;
- ▶ Les œuvres photographiques et les œuvres créées par des procédés analogues ;
- ▶ Les œuvres cinématographiques ;
- ▶ Les peintures, dessins, lithographies et gravures ;
- ▶ Les sculptures ;
- ▶ Les tapisseries ;
- ▶ Les conférences ;
- ▶ Les logiciels (...)

### CONDITIONS

Toute œuvre littéraire, scientifique ou artistique peut être protégée, à condition qu'elle soit nouvelle.

### L'ORGANISME TUNISIEN DE PROTECTION DES DROITS D'AUTEUR

Placé sous la tutelle du Ministère de la Culture, l'Organisme est un établissement public à caractère industriel et commercial bénéficiant de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Il a notamment pour mission de protéger les droits d'auteur et de défendre leurs intérêts.

Adresse : 37, Rue Michaël Noïma - 1005 - El Omrane - Tunis  
Tél. : 71 840 668

### Contact :

#### Siège :

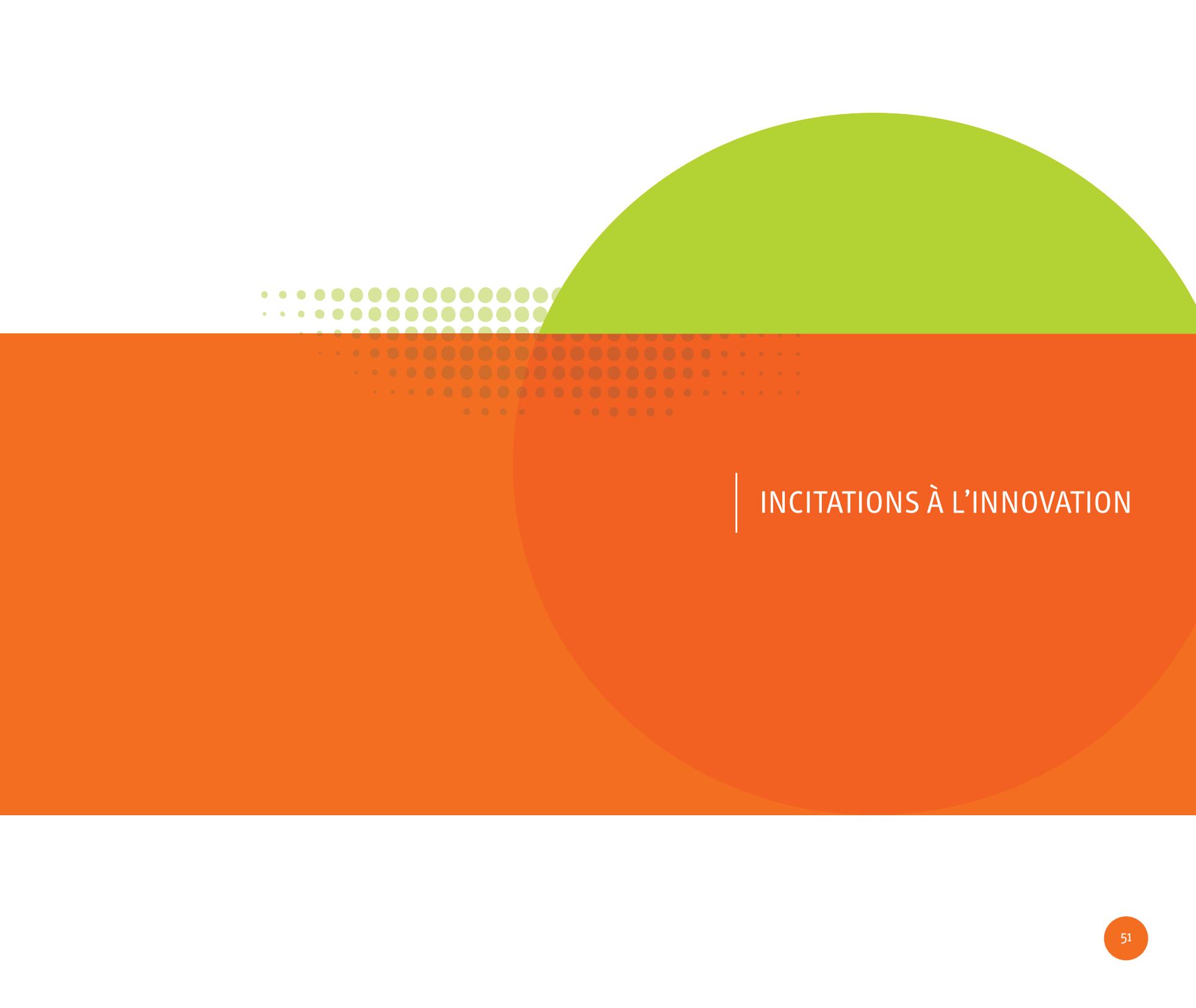
Rue 8451 n° 8 par la rue Alain Savary, BP 57  
Cité El Khadra - 1003 Tunis  
Tél. : +216 71 806 758 / Fax : +216 71 807 071  
Email : [innorpi@planet.tn](mailto:innorpi@planet.tn)

#### Centre régional de Sfax :

1, rue Bejaya 3000 Sfax  
Tél. : +216 74 298 223 / Fax : +216 74 211 356

#### Centre régional de Medenine :

Avenue Mansour Houch  
Immeuble Essid-4100 Médenine (siège UTICA)  
Tél. : +216 75 647 860 Fax : +216 75 647 860  
Email : [medenine@innorpi.tn](mailto:medenine@innorpi.tn)  
Site web : <http://www.innorpi.tn>



# INCITATIONS À L'INNOVATION

## A. INCITATIONS ET FINANCEMENT DE L'INNOVATION

En terme d'outils d'incitation et de financement de l'innovation, la Tunisie se positionne parmi les pays du sud de la méditerranée où les dispositifs de financement sont les plus nombreux et les plus diversifiés.

Des outils de financement publics sont disponibles en amont au niveau des laboratoires de recherche, ainsi que pour les entreprises ayant des programmes de R&D

### I. INCITATIONS À LA RECHERCHE

#### 1. LES PROGRAMMES DE RECHERCHE FÉDÉRÉS (PRF)

La mise en place des programmes de recherche fédérés (PRF) a permis de franchir une étape substantielle sur la voie de l'organisation des activités du système national de R&D et ce, à travers la mobilisation des compétences et la création de synergies entre les structures de recherche et leurs partenaires, publics ou privés, concernés par le développement du secteur de la recherche scientifique et de la technologie. Ces programmes sont financés dans le cadre de conventions pluriannuelles qui définissent la structure porteuse du projet et les structures associées, les objectifs et les résultats attendus, les moyens humains et matériels à mobiliser ainsi que les procédures de suivi-évaluation.

Les PRF traitent des thématiques nationales prioritaires définies en concertation avec les différents opérateurs du secteur concerné.

#### 2. LES PROGRAMMES D'ENCOURAGEMENT DES JEUNES CHERCHEURS

Dans le cadre de promouvoir la recherche diplômante dans les domaines stratégiques à travers l'instauration des mécanismes incitatifs au profit des étudiants chercheurs, a été mis en place

un programme annuel spécifique «Programme d'Encouragement des Jeunes Chercheurs» (PEJC) en vue d'offrir aux doctorants des conditions encourageantes permettant à ces derniers de se consacrer efficacement à leurs travaux de recherche et en favorisant leur orientation vers les activités de recherche dans les spécialités prioritaires.

Dans le cadre de ce programme (PEJC) et dans la limite du budget ouvert chaque année, les doctorants à plein temps rattachés aux structures de recherche (laboratoires ou unités) peuvent bénéficier d'un «contrat de recherche» à durée déterminée à condition de se consacrer pleinement et exclusivement à leurs travaux de recherche. La durée du contrat est de 12 mois au maximum, avec possibilité de renouvellement sur appel à candidatures.

Le candidat de nationalité tunisienne doit remplir, obligatoirement, les 5 conditions suivantes :

1. Etre répertorié membre d'une structure de recherche (laboratoire ou unité);
2. Etre inscrit en deuxième ou en troisième année de thèse en Tunisie;
3. Avoir un âge limite de 30 ans au premier janvier 2010;
4. Etre non bénéficiaire d'une bourse durant la période de validité du contrat;
5. N'ayant pas une activité rémunérée durant la période de validité du contrat.

Les candidats retenus doivent, obligatoirement, résider en Tunisie durant la période de validité du contrat.

## II. INCITATIONS À LA COOPÉRATION ENTRE ENTREPRISES ET STRUCTURES DE RECHERCHE

### 1. LE PROGRAMME NATIONAL DE RECHERCHE-INNOVATION (PNRI)

Les Programmes Nationaux de Recherche et Innovation (PNRI) ont été conçus pour adapter les ressources humaines et technologiques des structures de recherche publiques aux besoins des sociétés tunisiennes, notamment des PME, dans le domaine des TIC.

Ce programme vise le renforcement de la collaboration entre le secteur industriel et celui de la recherche dans le domaine de la recherche et de l'innovation.

#### APPUI DE L'ÉTAT

Participation au financement de projets à hauteur de 80% avec un plafond de 200.000DT des coûts des projets associant au moins une entreprise industrielle, un centre technique et une structure publique de recherche.

#### CONTRIBUTION DE L'ENTREPRISE

Environ 20% du coût du projet : mobilisation de personnel, matières premières, exploitation d'équipements de l'entreprise...

### 2. LE FONDS DE VALORISATION DES RÉSULTATS DE RECHERCHE - VRR

Créé en 1992, le Fonds de valorisation des résultats de recherche (VRR) est destiné aux chercheurs en laboratoire qui s'associent à une société industrielle pour les trois ans de la durée du projet. Il vise à favoriser un transfert d'innovation pouvant déboucher sur une exploitation industrielle.

Le financement est accordé à l'organisme de recherche sur une durée maximale de 3 ans. Les dépenses prises en compte sont souvent des dépenses de recrutement (ingénieurs, chercheurs, techniciens), des études de faisabilité, les tests, les frais de dépôt de brevets et la réalisation de prototype.

## III. INCITATIONS À LA CRÉATION D'ENTREPRISES INNOVANTES

### 1. LE FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE - IN'TECH

Ce fonds intervient surtout pour participer aux fonds propres des entreprises dans le cadre :

- ▶ de nouveaux projets dans les créneaux porteurs
- ▶ du développement technologique et l'innovation
- ▶ de l'extension, du développement et de la modernisation des PME adhérentes au PMN

Modes d'intervention

- ▶ Financement des investissements dont le coût global se situe entre 100mDT et 5MDT selon un schéma de financement s'appuyant principalement sur les fonds propres.

### 2. LE FONDS DE PROMOTION DE LA DÉCENTRALISATION INDUSTRIELLE : FOPRODI

#### DOMAINES D'INTERVENTION

- ▶ Financement des investissements de création et d'extension dans les domaines de l'industrie, de l'artisanat et des services (nouveaux promoteurs et PME)
- ▶ Projets dont l'investissement varie entre 100mDT et 5MDT

#### MODES D'INTERVENTION

- ▶ Soutenir le capital par dotation remboursable ou par participation au capital : jusqu'à 60% des fonds propres
- ▶ Accorder une prime d'investissement au titre de : nouveau promoteur, PME, zone de développement régional

#### PRIME POUR LES INVESTISSEMENTS EN INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

- ▶ Investissements matériels: 50% du coût de l'investissement (équipements de R&D, équipements informatiques, stations CAO, DAO, GPAO, GMAO...) avec un plafond de 100mDT

- ▶ Investissements immatériels: 50% du coût de l'investissement (assistance technique, système qualité, acquisition de brevets, bureau de méthode/de procédés, applications informatiques ...) (sans plafond)

### 3. LE RÉGIME D'INCITATION À LA CRÉATIVITÉ ET À L'INNOVATION DANS LE DOMAINE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (RIICTIC)

#### OBJECTIFS

Soutien des projets dans les activités innovantes et à forte valeur ajoutée.

#### DOMAINES D'INTERVENTION

Technologies de l'information et de la communication.

#### ELIGIBILITÉ

##### ACTIVITÉS

- ▶ Production ou développement de logiciels ou de contenus numériques locaux à haute valeur ajoutée,
- ▶ Production ou développement de systèmes et applications à haute valeur ajoutée dans le domaine des technologies de l'information et de la communication,
- ▶ Développement de services innovants basés sur les technologies de l'information et de la télécommunication ou y destinés.

##### PROMOTEURS ET SOCIÉTÉS

- ▶ Personnes physiques de nationalité tunisienne répondant aux conditions suivantes :
  - ◆ Etre titulaire d'un diplôme universitaire
  - ◆ Assumant personnellement et à plein temps la responsabilité de la gestion du projet au titre de la création de nouveaux projets.
- ▶ Sociétés formées de personnes physiques de nationalités tunisiennes au titre de la création de nouveaux projets.
- ▶ Sociétés, formées de personnes physiques de nationalité

tunisienne, au titre de la réalisation des opérations d'extension des projets créatifs et innovants et employant au moins 3 ingénieurs ou 4 techniciens supérieurs et 4 techniciens spécialisés dans les domaines des télécommunications, de l'informatique, du multimédia ou dans les domaines y afférents.

#### INVESTISSEMENTS

##### PROJETS NOUVEAUX DONT LE COÛT NE DÉPASSE PAS

- ▶ 200 mille dinars réalisés par des personnes physiques investissant à titre individuel,
- ▶ 500 mille dinars réalisés par des sociétés
- ▶ Projets d'extension dont le coût ne dépasse pas 500 Mille Dinars y compris les actifs fixes nets.

##### AIDES FINANCIÈRES

- ▶ Participation ou dotation remboursable dans la limite de 49% du capital minimum du projet sans dépasser 120 mille dinars.
- ▶ Prime d'étude et d'assistance technique = 70% du coût total de l'étude et de l'assistance technique plafonnée à 10 000 DT
- ▶ Prime d'investissement = 10 % du coût total des équipements plafonnée à 20 000 DT
- ▶ Prime au titre des investissements immatériels = 50% du coût des investissements immatériels plafonnée à 60 000 DT

##### DÉBLOCAGE

- ▶ Les primes accordées par le RIICTIC sont débloquentées en deux tranches:
  - ◆ 50 % lors de la réalisation de 50 % de l'investissement approuvé
  - ◆ 50 % à l'entrée en activité effective
- ▶ Les demandes de déblocage des primes sont déposées auprès des services du Ministère des Technologies de la Communication
- ▶ Le dépôt de dossiers de demande de participation ou de dotation et des primes pour les nouveaux promoteurs et les PME s'effectue auprès de l'une des SICARS ou des Banques conventionnées.

## 4. LE FONDS D'AMORÇAGE

Pourquoi un Fonds d'Amorçage ?

Le développement de la recherche scientifique et technologique en Tunisie commence à donner naissance à des idées de projets portées par des compétences tunisiennes, non aguerries aux parcours souvent éreintants qui séparent l'idée de sa concrétisation en projet.

Au sens de la loi tunisienne, le fonds d'amorçage est donc un mécanisme de financement qui intervient, en fonds propres, dans des entreprises innovantes en création et qui présentent un fort potentiel de concurrence avant la phase de démarrage effectif.

Les fonds d'amorçage sont des fonds communs de placement en

valeurs mobilières ayant pour objet le renforcement des fonds propres des projets innovants avant la phase de démarrage effectif. Ces fonds interviennent essentiellement pour aider les promoteurs à :

- ▶ exploiter les brevets d'invention,
- ▶ achever l'étude technique et économique du projet,
- ▶ développer le processus technologique du produit avant la phase de la commercialisation,
- ▶ achever le schéma de financement.



Les fonds d'amorçage sont régis par le code des organismes de placement collectif.

Ces fonds s'engagent à employer leurs actifs dans la participation au capital des entreprises qui s'engagent à réaliser les projets prévus dans les titres donnant accès à leurs capitaux, ainsi que sous forme d'avance en compte courant associés.

Les porteurs de parts de fonds d'amorçage ne peuvent demander le rachat de celles-ci avant l'expiration de la période fixée dans le règlement intérieur du fonds et au terme de ce délai, les porteurs de parts peuvent exiger la liquidation du fonds si leur demande de rachat, déposée auprès du gestionnaire du fonds, n'a pas été satisfaite dans un délai d'une année à compter de la date de dépôt.

Le gestionnaire d'un fonds d'amorçage est soit une banque soit un intermédiaire en bourse ayant la forme d'une société anonyme ou une société habilitée légalement à gérer des portefeuilles en valeurs mobilières pour le compte des tiers.

Seuls deux fonds d'amorçage l'un public et un autre privé sont

opérationnels en Tunisie. Le premier géré par IKDAM et formé par 4 SICAR régionales d'un capital de 1 Million Dinars.

Le second géré par Alternative Capital Partners, une joint venture entre des gestionnaires de fonds tunisiens et Viveris Management de France et co-fondé par la BEI et CDC, d'un montant initial de 10 Millions de Dinars.

Les 2 fonds ont pour vocation de soutenir les fonds propres des start-up dans leur phase de démarrage qui ne devrait pas dépasser les 2 années.

Ils sont des Fonds Communs de Placement à Risque, à durée limitée, contraints par la même loi des SICAR de ne pas être majoritaire dans le capital des sociétés investies, et d'investir dans les 5 axes prévus par la loi des SICAR.

Leur intervention est indispensable pour la participation des fonds publics tels que le FOPRODI et le RITI. Leurs approches sectorielles, leurs conditions de participations et leur suivi des projets investis diffèrent.



# B. INCITATIONS AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS D'INNOVATION DANS LES ENTREPRISES

## I. LE PROGRAMME DE MISE À NIVEAU

Le PMN a été lancé en 1995 pour soutenir l'entreprise appelée à agir dans un milieu de plus en plus concurrentiel.

En effet, la libéralisation et l'ouverture de l'économie ont mis le potentiel productif, partout dans le monde, devant un double impératif d'ouvrir et se mettre constamment à niveau.

Plusieurs objectifs ont été assignés à ce programme, dont notamment :

- ▶ améliorer le positionnement compétitif des entreprises et leur capacité d'adaptation.
- ▶ doter les entreprises de moyens leur permettant de résister à la concurrence, aussi bien sur le marché local qu'au niveau des marchés cibles.
- ▶ contribuer à l'effort d'exportation déployé par les entreprises.
- ▶ permettre aux entreprises de moderniser leurs moyens de production, de s'adapter aux nouvelles technologies et de développer leurs ressources humaines.

Le PMN concerne notamment :

- ▶ Les investissements matériels
  - ◆ Acquisition de matériel et équipements
  - ◆ Matériel informatique
  - ◆ Matériel de contrôle et de laboratoire
  - ◆ Matériel de R&D
- ▶ Les investissements immatériels
  - ◆ Les TIC (logiciels /ERP, GPAO, CAO-DAO, GMAO...)
  - ◆ Les actions AT (SMQ/ ISO-BRC-IFS, Marketing, productivité...)
  - ◆ Les études préalables aux investissements matériels
  - ◆ L'AT en termes de qualification des ressources humaines
  - ◆ Les études relatives à l'organisation de l'entreprise

- ◆ Le transfert de technologie, l'acquisition de brevets ou de licences
- ◆ Recrutement de cadres dans les fonctions technologiques
- ◆ Mise en place de bureaux d'études et méthodes, etc...

## INSTRUMENTS DE LA MISE À NIVEAU

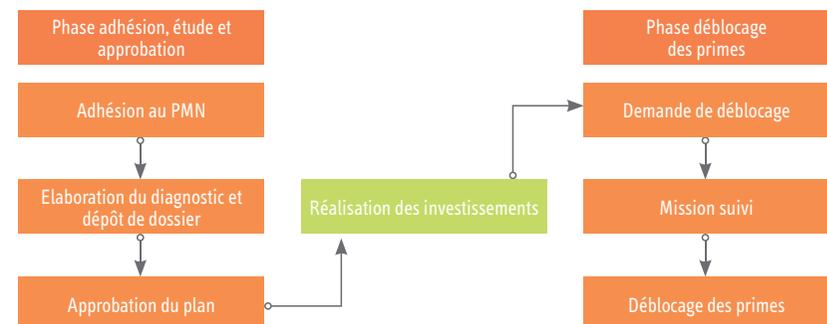
### LA MISE À NIVEAU

La réalisation d'un Plan de Mise à Niveau implique le concours de plusieurs intervenants (l'entreprise, le bureau de mise à niveau, les centres techniques, les bureaux d'études, etc...). Le processus peut être scindé en deux phases :

- ▶ Une première phase déclenchée par la demande d'adhésion de l'entreprise et aboutissant à l'approbation de son plan de mise à niveau,
- ▶ Une deuxième phase concernant le déblocage des primes de la mise à niveau.

### L'INNOVATION

- ▶ Prime accordée au titre des Investissements dans les activités de Recherche-Développement (PIRD)
- ▶ L'Attestation de projet innovant :



## CRITÈRES D'ÉVALUATION

Caractéristiques intrinsèques du projet :

- ▶ Qualité du projet (nouveau produit, procédé ou service),
- ▶ Intégration du projet (exploitation des richesses nationales...)
- ▶ Degré de nouveauté du produit/service
- ▶ Intérêt de la technologie et / ou du service,
- ▶ Originalité et excellence du projet à l'échelle nationale,
- ▶ Originalité et excellence du projet à l'échelle internationale,
- ▶ Propriété intellectuelle (Dépôt de brevet, marque.)
- ▶ Compétence de l'équipe de projet (interne et externe),
- ▶ Cohérence des délais, des ressources et des charges prévues,
- ▶ Degré de risque inhérent au projet.

## RETOMBÉES DU PROJET

### A. IMPACT STRATÉGIQUE DU PROJET POUR L'ENTREPRISE :

- ▶ Amélioration du savoir-faire, du niveau de qualification et de la performance,
- ▶ Ouverture vers des compétences externes,
- ▶ Développement technologique (Intégration de nouvelles technologies, amélioration...)
- ▶ Positionnement sur de nouveaux marchés,
- ▶ Amélioration de la valeur ajoutée des produits et /ou des services de l'entreprise,...

### B. CONTRIBUTION DU PROJET AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ENTREPRISE :

- ▶ Chiffre d'affaires/ marge assurée
- ▶ Création d'emplois et taux d'encadrement
- ▶ Amélioration de la compétitivité/ positionnement
- ▶ Développement des exportations...

### C. CONTRIBUTION DU PROJET AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE NATIONAL :

- ▶ Cohérence économique du projet par rapport au marché (dimension, localisation, potentiel),

- ▶ Cohérence du projet par rapport à la stratégie nationale (secteurs/ créneaux porteurs.....).

## LA RESTRUCTURATION FINANCIÈRE

### TAAHIL.INVEST

TAAHIL.Invest a principalement pour objet la participation, en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises adhérentes à la mise à niveau.

la participation de TAAHIL.Invest au capital des entreprises se matérialise par la signature d'une convention avec SAGES Capital (pacte d'actionnaires) qui fixe notamment les délais et les modalités de sortie du Fonds.

Conformément à la loi en vigueur, ces conventions ne doivent pas stipuler des garanties hors projets ou des rémunérations fixes. Les rémunérations prévues par lesdites conventions doivent être liées aux résultats des projets.

### CARACTÉRISTIQUES

Montant du fonds : 25 MDT

Gestionnaire du fonds: Sages Capital

Dépositaire : STB

Taille des entreprises éligibles : PME (valeur des immobilisations nettes inférieures à 5 MDT)

Modalités et conditions d'intervention :

La souscription ou l'acquisition d'actions ou toutes autres catégories assimilées à des fonds propres dans la limite de 49% du capital social des PME ciblées avec un ticket minimum de trente mille dinars (30 m DT).

L'octroi d'avances sous forme de compte courant associés.

### TAAHIL.CREDIT

TAAHIL.Crédit est une ligne de crédit mobilisée sur le budget de l'Etat, d'un montant de 25 millions de dinars, qui cible les petites et moyennes entreprises opérant dans les secteurs de l'Industrie et des services liés à l'Industrie, et remplissant les conditions suivantes:

- ▶ L'adhésion au programme de mise à niveau
- ▶ L'élaboration d'une étude de restructuration financière, ne faisant pas l'objet des procédures de la loi n° 95-34 relatives aux entreprises en difficulté économique.

### CARACTÉRISTIQUES

- ▶ Montant : 25 millions de dinars
- ▶ Crédit accordé par entreprise : plafond 1 million de dinars
- ▶ Opérations financées :
  - ◆ Les crédits à court terme mobilisés pour le financement d'investissement en cours,
  - ◆ Les dépassements en compte et crédits de trésorerie
  - ◆ Les impayés sur crédits à moyen et long terme
  - ◆ Les crédits à moyen terme à rééchelonner

- ◆ La couverture des besoins en fonds de roulement dans la limite de 10% du montant du crédit de consolidation.
- ▶ Sont exclus les crédits d'escompte commercial, les crédits de gestion non échus, et les crédits de financement des marchés publics.

### CONDITIONS DE RÉTROCESSION

- ▶ Taux d'intérêt : 7% l'an
- ▶ Durée de remboursement : 7 à 12 ans
- ▶ Différé d'amortissement : 0 à 2 ans

### Contact :

Immeuble Panorama, Montplaisir 1002 Tunis

Tél. (216) 71.950.796 / 71.950.775 / 71.950.174 / 71.950.970

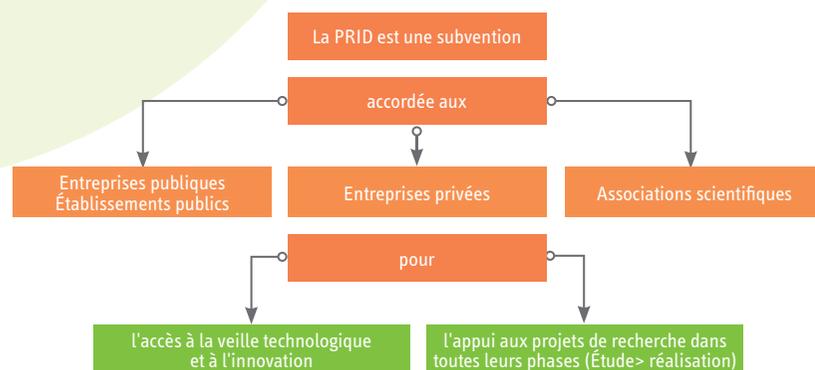
Fax : (216) 71.901.113

E-mail : [bmn@mit.gov.tn](mailto:bmn@mit.gov.tn) • Site web : <http://www.pmn.nat.tn>



## II. PRIME D'INVESTISSEMENT EN RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT "PIRD"

La PIRD (Prime d'Investissement pour la R&D) vise à financer les résultats de R&D dans les sociétés établies.



La prime accordée au titre des Investissements dans les activités de Recherche-Développement est régie par le décret N°2010-656 du 5 avril 2010, fixant le montant et les modalités d'octroi de cette prime. La PIRD est une subvention qui offre aux entreprises publiques et privées ainsi qu'aux associations scientifiques l'accès à la veille technologique et à l'innovation. C'est un outil d'appui aux projets de recherche dans toutes leurs phases de l'étude jusqu'à la réalisation. Le mécanisme de la PIRD vise à :

- ▶ Rehausser et renforcer le niveau technologique des entreprises,
- ▶ Soutenir l'effort de R&D notamment dans toutes ses composantes (Recherche appliquée, Développement expérimental: prototypes, installations pilotes, ...),
- ▶ Concevoir de nouveaux produits,
- ▶ Améliorer les produits existants,
- ▶ Etablir de nouveaux procédés,
- ▶ Mettre au point la formulation,
- ▶ Réaliser des essais en laboratoire,
- ▶ Développer de nouvelles technologies.

### ELIGIBILITÉ À LA PIRD

Entités éligibles		
Entreprises publiques Établissements publics	Entreprises privées	Associations scientifiques
Secteurs éligibles		
Secteur Industriel	Secteur Agricole et de Pêche	Activités de Services <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informatique</li> <li>• Santé</li> <li>• Études, Expertises et Assistance</li> <li>• Environnementaux</li> </ul>

Sont éligibles, les associations scientifiques, les entreprises privées, et les entreprises et établissements publics qui opèrent dans les secteurs suivants :

- ▶ Le secteur industriel,
- ▶ Le secteur agricole et de pêche,
- ▶ Les activités de services suivantes :
  - ◆ Les services informatiques,
  - ◆ Les services d'études, d'expertises et d'assistance,
  - ◆ Les services environnementaux,
  - ◆ Les services de la santé.

### ACTIONS PIRD

- ▶ Les études nécessaires au développement de nouveaux produits ou de nouveaux procédés de production,
- ▶ La réalisation des expériences et des essais techniques de prototype ainsi que les expérimentations sur terrain,
- ▶ L'acquisition d'équipements scientifiques de laboratoire nécessaires à la conduite de projets de recherche-développement.

### III. LES INVESTISSEMENTS TECHNOLOGIQUES PRIORITAIRES (ITP)

Sont éligibles aux actions «ITP» les entreprises industrielles et les entreprises de services connexes à l'industrie qui sont en activité depuis au moins deux ans et ne présentant pas de difficultés économiques.

#### LES ACTIONS

Les investissements éligibles au concours du FODEC (Fonds de Développement de la Compétitivité Industrielle) se classent en deux catégories :

- ▶ Pour les investissements matériels :
  - ◆ Matériel de conception: CAO/DAO
  - ◆ Matériel de recherche et de développement
  - ◆ Matériel de laboratoire et de contrôle
  - ◆ GPAO, GMAO.
- ▶ Pour les investissements immatériels:
  - ◆ Assistance technique liée aux investissements matériels
  - ◆ Mise en place d'un système d'assurance qualité et certification : ISO, HACCP, etc.
  - ◆ Les logiciels relatifs:
    - à la conception assistée par ordinateur
    - au matériel de contrôle et de laboratoire
    - aux technologies de l'information.

#### LES PRIMES

- ▶ Pour les investissements matériels:
  - ◆ 50% du coût des investissements matériels à caractère prioritaire, avec un plafond de l'aide renouvelable tous les (05) cinq ans et fixé à 100.000 DT par entreprise.
- ▶ Pour les investissements immatériels:
  - ◆ 70% du coût des investissements immatériels à caractère prioritaire, avec un plafond de l'aide renouvelable tous les (05) cinq ans et fixé à 70.000 DT par entreprise.

#### LES PROCÉDURES

- ▶ L'approbation
  - ◆ L'approbation du programme «ITP» par le COPIL est faite sur la base d'une demande d'octroi d'avantages adressée au Bureau de Mise à Niveau «BMN».
- ▶ Les éléments constitutifs du dossier :
  - ◆ Une «fiche information» dûment remplie
  - ◆ Une facture proforma pour chaque investissement matériel
  - ◆ Les devis pour chaque investissement immatériel
  - ◆ Une fiche «description de l'action» pour chaque investissement matériel
  - ◆ Une fiche «description de l'action» pour chaque investissement immatériel
  - ◆ Les deux derniers bilans financiers de l'entreprise.
  - ◆ Le déblocage
  - ◆ Le déblocage se fait en une seule tranche, pour chaque action totalement réalisée et sur présentation des justificatifs et ce, sur la base d'un suivi et d'un constat effectués par les centres techniques concernés.



## IV. LE PROGRAMME D'APPUI À LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES ET À LA FACILITATION DE L'ACCÈS AU MARCHÉ - PCAM

Le PCAM s'inscrit dans le cadre des programmes de coopération économique entre la Tunisie et l'Union Européenne, dans la perspective de l'instauration d'une Zone de Libre Echange.

Doté d'un montant de 23 millions d'euros financés par l'Union Européenne, le PCAM a pour objectif stratégique de renforcer la compétitivité des entreprises tunisiennes et de faciliter l'accès de leurs produits au marché international, notamment européen.

Le programme vise également à soutenir les efforts, déjà entamés par la Tunisie, en vue de conclure un accord ACAA (Agreement on Conformity Assessment and Acceptance of industrial products) pour trois secteurs industriels prioritaires: électrique, mécanique et produits de construction. Cet accord permettra aux entreprises d'être conformes aux exigences essentielles de la norme européenne en matière de sécurité, de santé, d'environnement et de protection du consommateur, nécessaires à la mise sur le marché européen de leurs produits.

### MISSION

Le PCAM a pour mission de soutenir la compétitivité des entreprises tunisiennes et faciliter l'accès de leurs produits et services au marché international. Le programme met ainsi à la disposition des entreprises une large panoplie d'actions qui seront mises en oeuvre avec l'assistance technique et l'encadrement d'experts nationaux et internationaux de renom.

### VISION

Des entreprises tunisiennes compétitives dont l'offre est en adéquation avec les besoins et les exigences de leurs marchés cibles, des entreprises qui répondent aux standards internationaux même les plus pointus en termes de qualité, de sécurité et de respect du consommateur et de l'environnement.

### COMPOSANTES

#### LE PCAM S'ARTICULE AUTOUR DE DEUX COMPOSANTES

##### APPUI AUX ENTREPRISES

- ▶ Un programme d'assistance technique, de formation et de sensibilisation destiné aux entreprises industrielles et aux prestataires de services liés à l'industrie. Il s'articule autour de prestations de coaching portant sur les fonctions stratégiques de l'entreprise : Qualité, R&D, marketing, production, système d'information, veille stratégique... Les actions soutenues par le PCAM s'appuient sur une expertise nationale et internationale, à la fois pointue et spécifique, qui intervient durant tout le processus de réalisation : diagnostic et plan d'action préalablement définis, mise en oeuvre, suivi et évaluation.

##### APPUI À L'INFRASTRUCTURE QUALITÉ

- ▶ Un appui technique et fourniture de matériel aux institutions en charge de la qualité : centres techniques, laboratoires d'analyses, d'essais et de métrologie. Il se traduit concrètement par la fourniture d'équipement et d'expertise permettant aux organismes et institutions ciblés d'être en phase avec les standards internationaux et les besoins des entreprises exportatrices, en matière de politique et de contrôle qualité.

### AVANTAGES

##### APPUI TECHNIQUE & ACCOMPAGNEMENT

- ▶ Assistance technique nationale et internationale pointue et de haut niveau
- ▶ Actions pertinentes pour le renforcement de la productivité des entreprises
- ▶ Accompagnement et suivi des actions durant leur mise en oeuvre en collaboration étroite avec les centres techniques concernés.

##### COFINANCEMENT DES MISSIONS D'ASSISTANCE

- ▶ Pour chaque mission, le Programme contribue au financement de 85% du coût de l'expertise PCAM

- ▶ L'entreprise bénéficiaire ne participe qu'à hauteur de 15% du coût de l'expertise PCAM, dont 70% peuvent être récupérés via l'instrument ITP (Investissement Technologique à Caractère Prioritaire, géré par le Bureau de Mise à Niveau).

## ACTIONS

Le PCAM met à la disposition des entreprises industrielles et de services connexes une large gamme d'actions qui couvre toutes les activités stratégiques, techniques et managériales, de l'organisation industrielle à la mise en place de référentiels qualité y compris le Marquage CE.

## MODALITÉS

1	Définition des besoins de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche d'adhésion au PCAM remplie (téléchargeable sur <a href="http://www.pcani.gov.tn">www.pcani.gov.tn</a>)</li> <li>- Diagnostic d'une demie-journée, au sein de l'entreprise</li> </ul>
2	Validation de l'offre technique et financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposition d'une offre technique &amp; financière</li> <li>- Validation par l'entreprise et signature d'une convention</li> <li>- Paiement de la contribution de l'entreprise</li> <li>- Délai de réalisation des étapes 1 et 2 : 20 à 30 jours</li> </ul>
3	Identification de l'expertise appropriée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification de l'expertise appropriée</li> <li>- Mobilisation de l'expertise et démarrage de l'action</li> <li>- Délai de réalisation : 20 à 30 jours</li> </ul>
4	Mise en oeuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en oeuvre de l'action</li> <li>- Suivi et monitoring de l'action</li> <li>- Evaluation des résultats</li> <li>- Délai de réalisation : 4 à 9 mois</li> </ul>

Les détails indiqués sont des détails maximum et peuvent être réduits en fonction du type d'action

## CONTRIBUTION DE L'ENTREPRISE :

- ▶ 15% du montant total de l'expertise PCAM. Cette contribution est remboursable à hauteur de 70% via l'ITP.
- ▶ 30% du montant de l'expertise du partenaire (Centre technique ou API task Force): le montant total des prestations définies dans le cadre du projet est plafonné en fonction du type d'expertise fournie (Management qualité, Coaching technique, Coaching non technique). Les prestations comprennent le montage du dossier, son suivi (technique et financier) et la fourniture d'une expertise technique telle que préalablement définie dans le cadre du plan d'action.

## ELIGIBILITÉ

### ACTIONS ÉLIGIBLES

Le PCAM propose aux entreprises industrielles en Tunisie et aux prestataires de services connexes à l'industrie, une assistance technique et un accompagnement à la réalisation d'actions stratégiques.

- ▶ Système de management de la qualité : Il s'agit notamment de la mise en place de bonnes pratiques et de standards tels que de l'OHSAS 18001, l'ISO14000, l'ISO22000, l'ISO TS 16949, l'IFS/BRC
- ▶ Marquage CE pour au moins un produit des entreprises bénéficiaires qui souhaitent exporter sous ce label.
- ▶ Coaching technique : le PCAM fournit à l'entreprise bénéficiaire afin de l'aider à améliorer sa productivité. Il s'agit notamment d'actions sur les processus de production, la R&D ...
- ▶ Coaching non technique : Le PCAM soutient les entreprises bénéficiaires dans le renforcement de leurs fonctions stratégiques, liées au marketing et à la commercialisation de leurs produits et services sur le marché international.
- ▶ Sensibilisation & formation des entreprises sur des thèmes techniques et non techniques.

### ENTREPRISES ÉLIGIBLES

Les entreprises industrielles et les prestataires de services liés à l'industrie sont éligibles s'ils répondent aux critères suivants:

- ▶ Ne pas être en difficulté financière
- ▶ Avoir au moins une année d'activité
- ▶ Allouer une ressource dédiée à la mission

### Contact :

Unité d'Appui au Programme - UAPCAM

Adresse : 8<sup>ème</sup> Etage - Immeuble API 63 Rue de Syrie  
1002 Tunis Belvédère - Tunisie.

Tél. : (+ 216) 71 283 900 • Fax : (+ 216) 71 283 210

E-mail : [pcam@pcam.gov.tn](mailto:pcam@pcam.gov.tn) • Site web : [www.pcam.gov.tn](http://www.pcam.gov.tn)

## V. LE PROJET D'APPUI AU SYSTÈME DE RECHERCHE ET D'INNOVATION - PASRI

Le Projet d'Appui au Système de Recherche et de l'Innovation (PASRI), projet financé par l'Union européenne, à hauteur de 12 millions d'euros et durant quatre ans (2011-2014), a l'ambition d'apporter des solutions aux principaux problèmes identifiés au niveau des différents acteurs de la chaîne de l'innovation partant de l'entreprise qui est en relation directe avec le marché de la consommation et de l'emploi et arrivant à l'unité de recherche qui accumule la connaissance scientifique et technique, en passant par tout l'éventail d'intervenants institutionnels administratifs, financiers, techniques et universitaires supposés appuyer la transformation de la connaissance technique en produit, ou service tangible.

### OBJECTIF GLOBAL DU PASRI

Le PASRI se propose d'améliorer la contribution de la recherche et de l'innovation au développement socioéconomique et à la création d'emplois en Tunisie, en renforçant le lien entre le système de celui de la production.

### AXES D'INTERVENTION

#### 1. VOLET GOUVERNANCE :

Renforcer les mécanismes de gouvernance du relations entre les acteurs institutionnels, les structures de recherche et les entreprises.

#### 2. VOLET INTERFACAGE :

Dynamiser le milieu de la recherche, le milieu entre les acteurs et développer des relations de projets, destinées à satisfaire les priorités demandes technologiques des entreprises.

#### 3. VOLET RESEAUTAGE :

Développer les activités de «réseautage»

Partenaires/Bénéficiaires du PASRI

- ▶ Entreprises industrielles et de services,
- ▶ Laboratoires de recherche,
- ▶ Chercheurs,
- ▶ Agence Nationale de la Promotion de la Recherche Scientifique - ANPR
- ▶ Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation - API
- ▶ Institutions financières: SICAR,...
- ▶ Centres Techniques sectoriels,
- ▶ Ecoles Doctorales,
- ▶ Institut Nationale de la Normalisation et de la propriété Industrielle - INNORPI
- ▶ Technopôles,
- ▶ Centres d'affaires.
- ▶ Pépinières

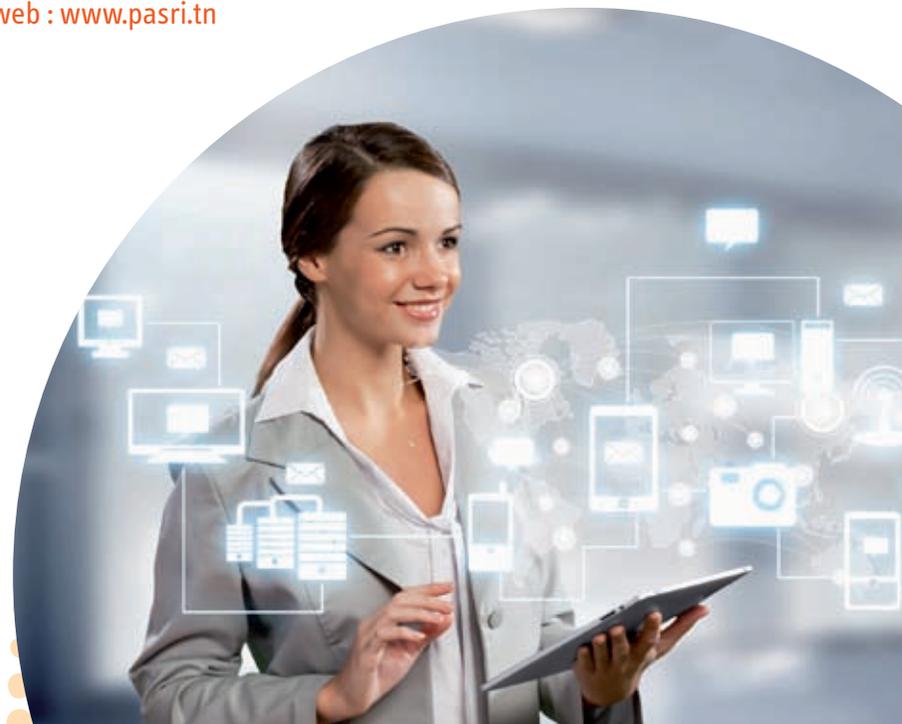
#### Contact :

Adresse : 6 Rue Ibn Jazzar Lafayette 1002, Tunis.

Tél. / Fax : +216 71 841 565

E-mail : [contact@pasri.tn](mailto:contact@pasri.tn)

Site web : [www.pasri.tn](http://www.pasri.tn)







API - Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation  
63, Rue de Syrie - 1002 Tunis Belvédère - Tunisie  
Tél. : 216 71 792 144 - Fax : 216 71 782 482  
E-mail : [api@api.com.tn](mailto:api@api.com.tn)  
[www.tunisieindustrie.nat.tn](http://www.tunisieindustrie.nat.tn)